

DELIBERATION CA0125-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;
Vu l'arrêté n° 2021-067 du 25 mai 2021 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 9 décembre 2021

Objet de la délibération : Procès-verbal du CA du jeudi 25 novembre 2021

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 16 décembre 2021, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 25 novembre 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé le 20 décembre 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 21 décembre 2021

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'administration
25 novembre 2021

*Soumis à l'approbation
des membres du Conseil
d'administration*

Le Conseil d'administration s'est réuni le 25 novembre 2021, dans la salle du Conseil de la Présidence, sous la présidence de Monsieur Christian ROBLÉDO.

| | |
|--|---|
| ROBLÉDO Christian | Présent |
| AKIN Yahya Pasa | Excusé puis présent à 14h45, puis de nouveau excusé à 16h44 |
| BARD Christine | Excusée, a donné procuration à Madame RICHARD |
| BARILLÉ Régis | Présent |
| BARREAU Mihaela | Présente |
| BERTÉ Violaine | Excusée |
| BORDET Laurent | Présent |
| BOUVIER Lydie | Excusée, a donné procuration à Madame BARREAU |
| BRICHET Régine | Excusée |
| CHAUVET Clément | Excusé, a donné procuration à Madame VINAY |
| CHÉDOTEL Frédérique | Présente |
| CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle | Excusée, a donné procuration à Monsieur HINDRÉ |
| CHRISTOFOL Hervé | Présent |
| DANIEL Christophe | Excusé, a donné procuration à Madame SEGRETAIN |
| DELPECH Angèle (<i>suppléante : GRIMAUD Hortense</i>) | Excusée, a donné procuration à Monsieur BORDET, puis présente à 15h35 |
| DUVAL Hugo | Présent |
| GAUMER Nathalie | Absente |
| HINDRÉ François | Présent |
| JARDINAUD Chloë (<i>suppléante : BION Lily</i>) | Absente |
| LEFRANÇOIS Corinne | Présente |
| LELARGE Antoine | Absent |
| LEMAIRE Félicien | Excusé, a donné procuration à Madame CHÉDOTEL |
| LOURTIS Michel | Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO |
| MARION Roland (<i>suppléant : Roch BRANCOUR</i>) | Excusé |
| NGUYEN PHUONG Linh (<i>suppléante : BICHE Sarah</i>) | Excusée, a donné procuration à Monsieur DUVAL |
| OGER Thierry | Présent |
| PILET Benoît | Excusé puis présent à 15h, puis de nouveau excusé à 17h |
| REY Anne | Présente |
| RICHARD Isabelle | Présente |
| SEGRETAIN Claudie | Présente |
| TAÏBI Aude Nuscia | Excusée, a donné procuration à Monsieur CHRISTOFOL |
| TOUTAIN BARBELIVIEN Agnès | Présente puis excusée, donne procuration à Madame DELPECH à 17h30 |
| ULLERN Anouk | Absente |
| VINAY Aubeline | Présente |
| VINCENT Elsa | Présente |

Membres invités de droit, présents :

Olivier AGNELY, Agent comptable

Olivier HUISMAN, Directeur général des services

Françoise PERES, Cheffe de la DESUP, Rectorat de Nantes

Membre invité par le Président, présent :

Éric DELABAERE, Vice-Président Politique ressources humaines et dialogue social

Secrétariat de Séance :

- Cellule Institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

| | |
|--|-----------|
| 1. Informations | 5 |
| 1.1 PIA 4 | 5 |
| 1.2 Chaires de professeur junior | 5 |
| 1.3 Interdiction d'accès aux locaux de l'Université | 5 |
| 1.4 Retour sur la soirée partenaires et alumnis..... | 6 |
| 2. Approbation du procès-verbal du CA | 7 |
| 2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du 30 septembre 2021 | 7 |
| 2.2 Procès-verbal du CA du jeudi 4 novembre 2021 | 7 |
| 3. Prospective et moyens..... | 7 |
| 4. Ressources Humaines..... | 12 |
| 4-1 Primes d'administration et pour charges administratives 2021-2022 | 12 |
| 4-2 Attribution d'un complément de rémunération aux personnels contractuels en CDI | 13 |
| 4-2 a - Attribution d'un complément de rémunération aux contractuels BIATSS en CDI..... | 13 |
| 4-2 b - Attribution d'un complément de rémunération aux contractuels enseignants en CDI | 15 |
| 4-3 Primes des personnels BIATSS année 2022..... | 16 |
| 5. Recherche..... | 16 |
| 5-1 Critères d'attribution et enveloppe budgétaire de la PEDR 2022 | 16 |
| 5-2 Création d'une équipe émergente et Structuration de la recherche pour le prochain contrat | 18 |
| 6. Enseignement et conventions | 20 |
| 6-1 Création de l'attestation universitaire Téléméd'sim | 20 |
| 6-2 Convention Nightline | 20 |
| ANNEXE : Diaporama de la séance du 25 Novembre 2021 | 24 |

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil d'administration à 14h35. À l'ouverture de la séance du 25 novembre 2021, organisée dans la Salle du Conseil de la Présidence de l'Université d'Angers, 26 membres sont présents ou représentés (35 membres en exercice, 16 membres présents et 10 procurations).

1. Informations

1.1 PIA 4

Monsieur ROBLÉDO précise que l'Université est toujours en attente de la réponse de l'ANR. Selon les dernières informations dont il dispose, la réponse devrait intervenir mi-décembre 2021 et être annoncée par le Premier ministre.

L'appel à projets de la 2ème vague est déjà sorti, avant la parution des résultats de la première vague, ce qui est surprenant.

1.2 Chaires de professeur junior

Monsieur ROBLÉDO rappelle que l'Université d'Angers avait déposé 2 projets de chaires de professeur junior (diapositive 3). Les 2 projets ont été retenus. Les porteurs de projets commencent d'ores et déjà à travailler sur des profils plus précis. Les fiches seront publiées sur Euraxess, à l'échelle européenne.

Le décret précisant la procédure de recrutement n'est pas encore paru.

En fonction du décret, la gouvernance proposera le processus permettant à la fois d'accompagner la mise en place de ces deux chaires de professeur junior et de programmer d'autres projets.

Le plafond d'emplois sera augmenté de deux postes. Une dotation sera sociée, d'environ 55 000 euros par poste. 200 000 euros supplémentaires sont prévus pour la durée de la chaire de professeur junior, mobilisables sur 3 ans.

1.3 Interdiction d'accès aux locaux de l'Université

Monsieur ROBLÉDO explique que l'Université a été informée, à la suite d'un signalement de la cellule VDH, de la persistance d'un cas de harcèlement d'étudiantes par une personne extérieure à l'Université.

Cette personne avait déjà été accusée de harcèlement par une première étudiante et des arrêtés d'interdiction des locaux (Faculté DEG et bibliothèque St-Serge) avaient été pris à son encontre le 18 octobre 2019, le 21 novembre 2019, puis le 17 février 2020.

Concernant le harcèlement de cette nouvelle étudiante, de nouveaux arrêtés d'interdiction des locaux (Faculté DEG et bibliothèque St-Serge) avaient été pris à son encontre le 11 mai 2021.

Au regard de la gravité des faits rapportés ainsi que de la persistance de ces derniers, des arrêtés d'interdiction des locaux d'une durée de trente jours ont de nouveau été pris et un signalement au procureur a été effectué. L'interdiction des locaux concerne désormais l'ensemble des campus angevins de l'Université.

Monsieur ROBLÉDO explique que ces arrêtés ont été pris à titre conservatoire, la personne n'a pas récemment sévi dans les locaux de l'Université. Il ne s'agit pas d'un étudiant de l'Université, ce qui restreint les mesures envisageables.

1.4 Retour sur la soirée partenaires et alumni

Monsieur ROBLÉDO rappelle que cette première soirée organisée dans le cadre des 50 ans de l'Université était destinée aux partenaires de l'Université et aux alumni. L'objectif principal était de lancer une politique structurée vis-à-vis des alumni à l'Université d'Angers permettant de disposer notamment d'un fichier alimenté par des contacts réguliers afin que le lien avec l'Université perdure.

Au-delà des partenaires et des anciens étudiants, les anciens présidents, directeurs de composantes, directeurs de SFR avaient également été invités.

Une autre soirée, destinée à l'ensemble du personnel de l'Université, sera organisée le 1er juillet 2022. Elle permettra de clôturer cette période de célébration des 50 ans de l'Université.

La soirée était organisée avec un certain nombre de points thématiques, autour des 5 sens. Chaque sens était associé à une valeur de l'Université et chaque séquence s'accompagnait de témoignages. Un interlude musical a été organisé. Les retours ont été extrêmement positifs. 1 600 invitations ont été envoyées, 800 personnes s'étaient inscrites et 500 personnes sont réellement venues.

Un important travail a été réalisé sur la recherche de la mémoire encore vivante de l'Université. Des interviews ont été menées avec d'anciens présidents, d'anciens collègues, pour créer des archives sonores. Des archives photographiques sont également disponibles. Elles sont consultables à l'adresse <https://50ans.univ-angers.fr>

La soirée a été organisée avec le personnel et les étudiants de l'Université. Monsieur ROBLÉDO remercie et félicite les personnes qui se sont investies et qui ont été confrontées à quelques difficultés.

Monsieur BORDET précise que certaines séquences de la soirée ont été filmées, notamment la partie interlude culturel. Un certain nombre de photos ont été prises et un clip vidéo va être réalisé.

Monsieur ROBLÉDO explique que beaucoup d'interlocuteurs ont été surpris de la diversité des témoignages, constitués d'anciens étudiants sportifs de haut niveau, d'une étudiante devenue meilleure ouvrière de France, exerçant actuellement comme oenologue à New York, de témoignages concernant l'activité recherche de l'Université en lien avec le territoire.

Deux témoignages ont été particulièrement marquants.

Madame Geneviève RIVOIRE, Présidente de l'Université entre 1982 et 1987 a témoigné de la réalité de son mandat. À l'époque, l'Université d'Angers était déjà sous-dotée, elle en avait fait part au président de la République (François MITTERRAND). L'argumentation qui avait été développée à l'époque est similaire à celle d'aujourd'hui.

Le témoignage écrit de monsieur Denis MUKWEGE, gynécologue-obstétricien congolais et Prix Nobel de la Paix en 2018 a également retenu l'attention.

2. Approbation du procès-verbal du CA

2.1 Procès-verbal du Conseil d'administration du 30 septembre 2021

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour, un membre étant arrivé en cours de séance.

2.2 Procès-verbal du CA du jeudi 4 novembre 2021

L'approbation du procès-verbal est reportée au Conseil d'administration du 16 décembre 2021.

3. Prospective et moyens

3-1 Lettre d'orientation budgétaire 2022

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il explique que la lettre d'orientation budgétaire s'inscrit dans le processus débuté avec le document présentant la politique des moyens 2022-2024. Elle s'intègre dans le dialogue entretenu avec les différentes structures de l'Université. La lettre d'orientation budgétaire est construite de façon annuelle.

Elle tient compte d'un certain nombre d'éléments, notamment de la pré-notification obtenue du ministère le 29 octobre 2021 précisant une partie des moyens qui seront obtenus en 2022.

Une autre source de financement provenant du ministère sera liée au dialogue stratégique de gestion. Des moyens seront accordés sur les projets que déploie l'Université, mais également sur les projets correspondant aux priorités du ministère.

Il peut être observé une montée en puissance des dispositifs de la LPR, une continuité des dispositifs liés à la loi ORE et la prise en compte du plan de relance sur l'immobilier.

Le Premier ministre a programmé un plan de relance concernant le tourisme. L'Université d'Angers, par l'intermédiaire de l'ESTHUA, a été pressentie pour proposer la structuration sur la formation et la recherche concernant le tourisme en France. Il s'agira d'organiser un réseau d'écoles universitaires d'excellence de formation sur le tourisme. Ce réseau permettra aussi la reconnaissance de la recherche en tourisme en France.

L'Université n'a pas encore obtenu de notification particulière dans ce cadre. Il conviendra d'observer comment les moyens qui transiteront par le MESRI pourront être affectés à l'Université. Les moyens seront associés à la création du réseau et pas uniquement à l'Université. Ce dispositif a des points communs avec un RFI à l'échelle nationale.

D'autres moyens vont être liés à l'indemnisation liée au télétravail. Il est également prévu un accompagnement au financement d'une partie des mutuelles complémentaires santé à raison de 15 euros par mois et par agent. Une prime précarité liée à l'augmentation des coûts de l'énergie sera également attribuée à certains collègues.

Ces mesures sont nationales. D'autres mesures sont portées par l'Université d'Angers, essentiellement liées aux campagnes d'emploi. Il s'agit de la partie la plus importante du

budget. Des mesures indemnitaires vont être prises, notamment pour le personnel contractuel en CDI.

En tenant compte de l'ensemble des recettes potentielles possibles et des dépenses associées aux différentes mesures, les contraintes budgétaires sont importantes.

L'Université a été accompagnée par un dispositif de rattrapage. Compte tenu du sous-encadrement le choix a été fait d'affecter ces sommes en partie à la création d'emplois. Le tableau proposé mentionne les recettes uniquement si elles sont certaines et les dépenses dès lors qu'elles sont probables. En conséquence, un décalage apparaît lorsque le budget est construit mais il est comblé au cours de l'année.

Ce processus a été mis en place l'année dernière car le rectorat n'avait pas permis à l'Université d'intégrer dans son budget les prévisions de recettes liées à la subvention pour charges de service public, prévisions qui pouvaient être intégrées les années précédentes.

L'évaluation des dépenses est issue du dialogue de gestion avec les différentes composantes et structures. Elle conduit à leur affecter un budget qui n'est pas remis en cause. Cette méthode est préférable à celle qui conduirait à n'envisager dans ce dialogue que les recettes certaines et donc à n'affecter qu'une partie du budget en début d'année, en envisageant le reste sous la forme d'un budget rectificatif.

Recettes :

Les recettes qui n'ont pas été inscrites dans le budget initial seront normalement perçues au cours de l'année et sont envisagées dans la LOB

Une première recette acquise est liée à la pré-notification du MESRI de 132 701 870 euros (diapositive 11).

Celle-ci tient notamment compte de lignes budgétaires sur lesquelles l'Université dispose de peu de marge (mesures indemnitaires et des augmentations de rémunération).

D'autres recettes en provenance du MESRI sont attendues (diapositive 12), pour un montant qui pourrait être de 3 845 000 euros.

L'établissement doit également évaluer ses ressources propres (diapositive 13) qui apparaissent dans la LOB en variations par rapport à l'année antérieure.

Les ressources propres des composantes sont évaluées à 1 147 100 euros. L'établissement ne prévoit pas une augmentation de la perception des droits d'inscription ; le nombre d'inscrits n'est pas tellement supérieur à celui de l'année dernière.

Les 2 chaires de professeur junior viendront alimenter les recettes de l'établissement.

Il est prévu une évaluation globale des recettes de 2 059 513 euros. L'évolution des recettes pourrait être de 5 904 513 euros, si on intégrait l'ensemble des hypothèses.

Dépenses

Concernant la partie dépenses, les plus importantes se rapportent à la masse salariale (diapositive 14). Il est prévu une hausse du besoin en masse salariale de 4 364 475 euros.

Monsieur ROBLÉDO présente également les dépenses liées aux composantes, services communs, pôles recherche et directions centrales (diapositive 15).

Le besoin en fonctionnement est évalué à 1 401 881 euros en 2022 par rapport à 2021.

La synthèse des recettes et des dépenses est présentée en diapositive 16.

L'Université arriverait dans son budget initial à un résultat négatif de 4,5 millions d'euros. Ce montant est à peu près similaire à celui de l'an dernier. La capacité d'autofinancement est elle aussi négative. En intégrant les prévisions de recettes supplémentaires, l'Université parviendrait toujours à un résultat légèrement négatif, mais avec une capacité d'autofinancement positive.

La prévision d'investissement est assez soutenue en 2022.

Monsieur ROBLÉDO présente différents graphiques relatifs à l'évolution du nombre d'étudiants depuis 10 ans (diapositive 17), puis l'évolution de la création de postes (diapositive 18).

Monsieur ROBLÉDO présente ensuite l'évolution de deux indicateurs, la capacité d'autofinancement et le résultat (diapositive 19).

Ces différentes analyses montrent clairement la dégradation des indicateurs depuis que l'Université ne bénéficie plus des mécanismes des emplois Fioraso.

La seule marge de manœuvre dont disposerait l'Université pour bénéficier d'indicateurs plus favorables serait de ne pas augmenter la masse salariale et donc de réduire le nombre d'emplois. Cela aurait alors pour conséquence d'accentuer le sous encadrement de l'Université qui est déjà majeur et dégrade les conditions de la formation et la capacité à répondre à des appels à projets, auxquels sont pourtant liés la majorité des nouveaux financements. L'autre option serait de réduire fortement nos capacités d'accueil, ce qui ne répond pas à l'attente légitime des futurs étudiants, ni à celle du ministère.

Plusieurs établissements demandent un rééquilibrage.

Monsieur CHRISTOFOL note que les estimations sont à l'euro près dans les pré-notifications alors que les montants non notifiés et donc incertains sont de l'ordre de la centaine de milliers d'euros. La marge d'incertitude est très importante. L'ensemble des personnels vont bénéficier d'une prise en charge de la protection sociale complémentaire à partir du 1er janvier 2022 de 15 euros par mois. Le ministère a actuellement décidé dans sa notification de subvention pour charges de service public de ne prendre en charge que les titulaires. Il conviendra d'entamer des négociations par la suite pour les autres personnels.

Concernant le GVT, le ministère a estimé que cela ferait partie des négociations. Des incertitudes demeurent concernant les plans de relance ou le PIA. L'Université est en compétition avec des établissements qui ont des moyens pour répondre aux différents appels à projets bien supérieurs à ceux de l'Université d'Angers. Monsieur CHRISTOFOL ne remet pas en cause les hypothèses proposées par l'Université d'Angers, qui sont cohérentes, mais le ministère place les établissements dans des positions très incertaines, alors même que les dépenses sont connues de façon certaine.

L'Université ignore encore combien de nouveaux étudiants seront inscrits cette année. L'année dernière, 1 000 étudiants supplémentaires ont été accueillis. Avec 1000 nouveaux étudiants, l'Université aurait dû recruter 86 titulaires si l'on compare aux autres établissements pluridisciplinaires avec santé de taille similaire. Elle aurait dû recevoir l'équivalent de 6,5 millions d'euros supplémentaires comme subventions pour charges de

service public. Malgré les 2 millions d'euros obtenus, le taux de subvention par étudiant baissera encore cette année.

Le taux d'encadrement va encore diminuer par rapport à la moyenne des autres universités car la campagne d'emploi ne se monte pas à 86 titulaires.

Le ministère n'accompagne pas l'Université à la hauteur de ce qu'elle fait à l'échelon national. Le ministère n'est pas sincère dans sa notification par rapport aux nombreuses dépenses connues que l'Université devra assumer. Le ministère propose simplement des négociations.

Monsieur ROBLÉDO répond que le fait de ne pas être autorisé à noter des recettes non encore obtenues permet de montrer à quel niveau se situe le besoin. Les recettes non encore disponibles ne sont pas toutes soumises à des négociations. Concernant le dialogue stratégique de gestion, une partie des montants octroyés est négociée. Concernant la partie GVT, la somme n'est pas négociée, l'Université présente sa trajectoire financière et c'est le Ministère qui décide du montant à octroyer.

Madame SEGRETAIN demande quelles seraient les conséquences d'un vote défavorable du Conseil d'administration.

Monsieur ROBLÉDO répond que si le budget n'était pas voté, la situation de l'Université serait encore moins favorable. En tant qu'ordonnateur, Monsieur ROBLÉDO ne pourrait plus demander à l'agent comptable de mobiliser des montants pour mettre en paiement les dépenses. En conséquence, le Recteur devrait prendre le relais. Le Recteur n'a pas la même position politique que le Président. Il ouvrirait un budget avec une répartition équitable recettes et dépenses et une contrainte importante pèserait alors sur toutes les structures.

Monsieur BARILLE estime que la situation serait différente si toutes les universités votaient contre les budgets qui leur sont présentés. Monsieur ROBLÉDO répond que certaines universités ont des situations favorables et n'auraient pas intérêt à voter contre leur budget.

Concernant la masse salariale, Madame CHEDOTEL demande quelles sont les projections sur le GVT. Monsieur ROBLÉDO répond que le montant s'élève à 800 000 euros. Le montant est précis car un outil permet de le calculer agent par agent.

Madame SEGRÉTAİN propose un vote avec réserves.

Monsieur ROBLÉDO répond que le vote actuel porte sur la lettre d'orientation budgétaire et non sur le budget. Si le Conseil d'administration se prononçait contre cette lettre d'orientation budgétaire, cela signifierait que la gouvernance n'aurait pas mandat pour construire le budget.

Si le Conseil d'administration se prononçait ensuite contre le budget, Monsieur ROBLÉDO rappelle que le Recteur devrait prendre le relais.

Madame RICHARD rappelle que le Conseil d'administration du 11 février 2021 avait mentionné les difficultés auxquelles l'Université est confrontée. Cette expression et son caractère unanime ont aidé la gouvernance dans les discussions menées avec le ministère. Ces arguments avaient été communiqués l'an dernier à la DGESIP lors des échanges avec les services du ministère.

Les moyens obtenus ont permis de stabiliser la situation mais ils n'ont pas permis de l'améliorer. Il est nécessaire que l'Université obtienne *a minima* les mêmes montants pour

continuer à se stabiliser mais elle a surtout besoin de davantage de financements pour dégager des marges de manœuvre pour ses projets.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que l'Université a obtenu un soutien de 2 millions d'euros, ce qui reste important.

Monsieur CHRISTOFOL déplore le manque d'accompagnement global, depuis des années, de l'enseignement supérieur en France et notamment des universités. Le baby-boom de l'an 2000 a conduit à plus de 800 000 naissances par an, il s'est maintenu jusqu'en 2014. Il est possible d'envisager une croissance durable du nombre d'étudiants jusqu'en 2032. En Maine-et-Loire, le taux d'études de poursuite post bac est plus faible par rapport à la moyenne nationale française. L'Université d'Angers a vocation à avoir une croissance d'étudiants plus importante et durable.

Madame CHEDOTEL demande comment le Conseil d'administration peut aider la gouvernance à obtenir des moyens supplémentaires.

Monsieur ROBLÉDO répond qu'il a construit une stratégie qu'il ne souhaite pas encore, à ce stade, présenter. Un certain nombre d'éléments vont être communiqués à l'Université en février 2022. Si l'Université n'obtient pas les signaux permettant de montrer qu'elle va pouvoir rester sur une dynamique de rattrapage, des actions seront envisagées.

Monsieur HUISMAN ajoute que le dialogue trajectoire est prévu au printemps 2022. Il convient d'être vigilant à cette occasion.

Monsieur ROBLÉDO explique qu'à l'échelle des présidents d'université, il peut observer que ce ne sont pas les établissements qui se plaignent le plus auprès du ministère qui obtiennent le plus de financements. Il est nécessaire d'apporter un certain nombre d'éléments qui soient indiscutables et sur lesquels la décision politique peut s'appuyer. L'Université d'Angers est en train de se faire entendre par le ministère.

Pour expliquer la situation de l'Université d'Angers, la ministre a indiqué que lors du passage aux responsabilités et compétences élargies, les moyens ont été négociés sur les emplois en place et non par rapport au plafond d'emploi qui aurait pu être négocié à un niveau plus important. Il était possible de fonctionner ainsi à l'époque sans difficultés. Au fur et à mesure que l'établissement a dû prendre à sa charge plusieurs éléments, notamment le GVT, la marge de manœuvre s'est amoindrie.

En comparant les établissements qui ont le même volume que l'Université d'Angers, qui sont également établissements pluridisciplinaires avec santé, école d'ingénieur et IUT, certaines universités sont en effet beaucoup mieux dotées. Le ministère le reconnaît. La conférence des présidents d'université (CPU) réclame un système de répartition des moyens critérisé. Avant que ce système ne soit mis en place, la CPU demande la résorption du déséquilibre actuel. Dans la loi de finances et la partie qui revient au ministère, il faut définir une enveloppe spécifique qui n'est pas intégrée dans la répartition globale des moyens mais qui est dédiée à la résorption des différences. Il faut disposer d'une perspective pluriannuelle, ce qui était le cas avec les emplois FIORASO.

Monsieur CHRISTOFOL précise que le site du SNESUB-FSU publie ces chiffres. Lors du CNESER budgétaire, la conférence des présidents d'université a pour la première fois commencé à exiger que les inégalités de dotation soient comblées. Une motion a été proposée pour demander un algorithme de répartition transparent. Le ministère a proposé

20 millions euros en 2021 pour l'harmonisation entre les universités. Il a également proposé 350 millions d'euros pour mettre en concurrence les établissements au titre du PIA. Monsieur CHRISTOFOL le déplore.

La lettre d'orientation budgétaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 5 abstentions, un membre étant arrivé en cours de séance.

4. Ressources Humaines

4-1 Primes d'administration et pour charges administratives 2021-2022

Monsieur DELABAERE explique que les différents éléments qu'il va présenter font partie de la loi d'orientation budgétaire qui vient d'être votée.

Il est proposé la suppression des primes suivantes :

- Vice-président patrimoine et numérique
- Vice-président culture et communication
- Chargé de mission rapprochement UA et LMU

Le Vice-président patrimoine et numérique est détaché sur un poste d'ingénieur de recherche, il ne peut plus émarger aux primes d'administration et pour charges administratives. Sa prime sera intégrée dans celles du personnel BIATSS.

La fonction de Vice-président culture et communication a disparu de l'établissement.

La prime relative au titre de Chargé de mission rapprochement UA LMU était transitoire.

Les primes suivantes sont ajoutées :

- 1^{ère} vice-président de la COMUE
- Directrice du service commun UA-Culture
- Chargé de mission PIX

La fonction de chargé de mission PIX existe depuis de nombreuses années, aucune prime n'était associée parce qu'elle était intégrée dans le référentiel des enseignants et enseignants chercheurs. La personne percevait une prime en tant que référente PIX en composante et non pas en tant que chargée de mission pour l'UA.

Lors de la création de la COMUE expérimentale, Monsieur CHRISTOFOL rappelle qu'il avait été précisé qu'aucune prime spécifique ne serait proposée dans ce cadre. Or, il note qu'il convient de voter une nouvelle prime du vice-président de la COMUE.

Monsieur ROBLÉDO répond que la crainte qui avait été formulée à l'époque était que de nombreux Vice-présidents soient nommés au titre de la COMUE. Il est seulement proposé une prime pour un Vice-président. Cette Vice-présidence figure par ailleurs dans les statuts de la COMUE. Le Vice-président a la charge du Sénat académique.

Monsieur HUISMAN ajoute que la charge correspondante est déduite de la contribution de l'Université d'Angers à la COMUE.

Les primes d'administration et pour charges administratives 2021-2022 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 4 abstentions.

4-2 Attribution d'un complément de rémunération aux personnels contractuels en CDI

4-2 a - Attribution d'un complément de rémunération aux contractuels BIATSS en CDI

Monsieur DELABAERE rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place concernant la question du régime indemnitaire du personnel.

Il précise les étapes du plan d'action pluriannuel qui se déployait en 6 mesures (diapositive 22). Les membres du Conseil d'administration se sont prononcés sur différentes mesures lors de la séance du 8 juillet 2021.

Les mesures 5 et 6 spécifiques proposées seront prélevées sur les ressources propres de l'établissement. Ces mesures sont issues d'un travail avec les représentants des personnels et font suite à un engagement du Président.

Il est proposé aux contractuels BIATSS en CDI l'attribution d'un complément de rémunération égal à l'IFSE perçue pour la part principale par les BIATSS titulaires de même niveau, sur la base de référence de l'IFSE 2022.

La mise en œuvre sera échelonnée sur 3 années budgétaires, à compter de 2022. L'établissement est engagé sur une trajectoire budgétaire fixée et connue. L'IFSE des titulaires va connaître des fluctuations, avec de probables augmentations à venir mais avec des projections incertaines.

Il est proposé que toutes les catégories de personnels contractuels perçoivent un montant brut mensuel de 285,40 euros au 1^{er} janvier 2022, qui va correspondre au complément de rémunération de 100% de l'IFSE 2022 des titulaires de catégorie C.

Pour les catégories B, cela représentera un équivalent de 73% de l'IFSE 2022 des titulaires B.

Suivant leur niveau, cela correspondra entre 44 à 69% de l'IFSE des catégories A titulaires.

En conséquence, le montant sera similaire quel que soit le grade au 1^{er} janvier 2022.

Dès le 1^{er} janvier 2023, les contractuels B percevront 100% de l'IFSE 2022 des titulaires B correspondants. Les contractuels A percevront ainsi entre 60 à 95 % de l'IFSE 2022 des titulaires A correspondants.

Au 1^{er} janvier 2024, les catégories A percevront 100% de l'IFSE 2022 des titulaires A correspondants.

Le principe d'égalité qui doit être respecté s'appuie sur 3 éléments : une même échelle de rémunération, une même règle de positionnement dans l'échelle et une même indemnité.

Pour les agents qui ont été recrutés à des niveaux bas ou élevés d'échelons eu égard à leur ancienneté et expérience, il sera opéré un reclassement équivalent à celui des titulaires, avant application du bénéfice du complément de rémunération. L'établissement s'est engagé sur le fait qu'aucun agent ne soit perdant dans l'opération. Cela nécessitera un ou deux avenants au contrat selon que le complément de rémunération et le reclassement pourront s'effectuer dans le même temps ou pas.

Les salaires les plus bas (CDI C et B) bénéficieront d'une application plus rapide du complément de rémunération à taux plein par rapport aux CDI A car l'évolution des échelles de rémunération prévue par l'annexe 2c des LDG est moins marquée.

Monsieur OGER remercie l'établissement pour cet effort consenti pour les collègues. Il demande si ces primes seront prises en compte dans leur retraite, cela n'étant pas le cas pour les titulaires.

Concernant la partie prime des titulaires, Monsieur DELABAERE répond qu'une partie est prise en compte, de façon très partielle. Les montants présentés pour les contractuels seront intégrés en tant que compléments de rémunération et non en tant que primes. Ils seront mieux pris en compte dans la cotisation retraite. Actuellement, les montants touchés au titre de la retraite ne sont pas établis selon les mêmes modalités de calcul. Il est difficile d'établir une comparaison entre le personnel contractuel et le personnel titulaire.

Un nouveau décalage sera observé avec les titulaires car une augmentation des primes des IFSE devrait intervenir dans les 3 années à venir et jusqu'en 2027.

Le montant chargé 2022 s'élève à 534 392,26 euros supplémentaires, 711 849,26 euros en 2023 et 817 924,46 euros en 2024 (diapositive 24).

Monsieur DELABAERE précise que l'Université était en retard par rapport à d'autres établissements sur cette action en faveur des personnels en CDI.

Monsieur ROBLÉDO explique que l'établissement n'avait pas l'obligation de mettre en place cette mesure, surtout dans le cadre d'un contexte budgétaire contraint. Néanmoins, des collègues occupent des fonctions identiques avec des statuts différents et des rémunérations différentes, ce qui n'est pas équitable.

Cette mécanique a pu être enclenchée en raison de la rallonge budgétaire obtenue. Monsieur ROBLÉDO a souhaité suivre la même démarche que l'Etat, qui flèche des crédits que l'établissement soit en situation financière difficile ou pas.

Madame RICHARD ajoute que le Conseil d'administration a voté un plan d'égalité professionnelle femmes-hommes, dont l'un des axes est la réduction de la différence de moyenne de rémunération entre les femmes et les hommes à l'Université. L'écart s'élève à près de 1000 euros par mois. L'alignement du salaire des contractuels sur celui des titulaires, compte tenu de la proportion de femmes parmi les contractuels, est l'une des mesures qui va permettre de commencer à réduire de 20% l'écart de rémunération sur 5 ans.

Monsieur AGNELY demande pourquoi cet effort n'a pas également été consenti pour le personnel en CDD, ce qui pourrait favoriser les recrutements par une rémunération plus attractive.

Monsieur HUISMAN précise que la cédésation est désormais possible au bout d'une année. Les CDD de moins d'un an disposent de la prime de précarité. L'établissement devra par

ailleurs s'emparer d'un nouveau dispositif concernant le CDD projet. Certains personnels se retrouvent en CDD pendant plusieurs années car ils sont recrutés sur un financement projet. Ils ne vont pas obtenir les 10% concernant la prime de précarité et ne peuvent bénéficier d'un CDI. Ces personnels sont recrutés sur des financements recherche ou projets et il conviendra de définir un cadre pour ces personnels.

Monsieur AGNELY comprend que ces salaires pourront être augmentés. Si ces personnels intègrent le dispositif prévu pour les CDI, il pourrait être possible que le niveau de rémunération devienne moins avantageux. Monsieur HUISMMAN répond par l'affirmative. Un personnel recruté sur un projet recherche à un niveau élevé de salaire, qui intègre ensuite un poste pérenne de l'Université aura la même grille qu'un personnel titulaire. Il pourra donc perdre en rémunération.

L'attribution d'un complément de rémunération aux personnels BIATSS contractuels en CDI est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention, un membre ayant quitté la séance.

4-2 b - Attribution d'un complément de rémunération aux contractuels enseignants en CDI

En cohérence avec la mesure 5, Monsieur DELABAERE explique qu'il est proposé l'attribution d'un complément de rémunération aux contractuels enseignants du second degré en CDI équivalent à la PES 2021, soit 1 546 euros bruts.

L'ensemble des enseignants contractuels de 2nd degré seront concernés. L'université comptabilise 13 personnels, dont une majorité de femmes.

La LPR prévoit une revalorisation année par année jusqu'en 2027. Le montant annuel proposé au 1^{er} janvier 2022 pour les enseignants contractuels sera potentiellement réévaluable. Le coût annuel est évalué à 26 000 euros.

Concernant la prime pour les enseignants et enseignants chercheurs dans le cadre de la LPR, Monsieur CHRISTOFOL explique que la part indemnitaire va croître de façon importante au cours des prochaines années. Les cotisations retraites ne sont pas les mêmes. Elles représentent 20% sur la partie indemnitaire et 74% sur le salaire. En termes de financement de la protection sociale, cela sera très différent.

Une partie de cette prime sera calculée en fonction des responsabilités et en fonction du mérite. Les primes augmenteront les inégalités femmes-hommes, moins de femmes occupant des fonctions à responsabilités.

La partie mérite comportera 2 volets : une partie recherche et une partie pédagogique. Il sera possible de demander une prime d'excellence pédagogique. Il peut également être observé de très fortes inégalités femmes hommes.

Il va être proposé une meilleure prise en compte de l'ancienneté dès le recrutement. Cela va probablement conduire à des blocages de carrière en fin de grille. Il aurait été préférable de bénéficier d'une revalorisation indemnitaire qui prenne davantage en compte la qualification.

Monsieur ROBLÉDO répond que l'établissement a activé les leviers qu'il avait à disposition. Il ne peut pas décider d'une revalorisation indemnitaire.

L'attribution d'un complément de rémunération aux personnels enseignants du second degré contractuels en CDI est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

En conclusion, Monsieur DELABAERE présente le récapitulatif global de la charge financière estimée des 6 mesures du plan d'action indemnitaire (*diapositive 28*).

4-3 Primes des personnels BIATSS année 2022

Monsieur HUISMAN présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il précise les différentes modifications par rapport à l'année 2021, concernant l'IFSE part principale, l'IFSE part spécifique et l'IFSE par complémentaire (*diapositive 29*).

Il met en exergue l'alignement de l'IFSE des responsables administratifs des services communs sur celle des directeurs des services centraux et de composantes ainsi que la création d'une nouvelle IFSE complémentaire : Secrétaire générale de la COMUE. Madame ROUEZ est directrice générale adjointe et secrétaire générale de la COMUE. Cette part est déduite de la cotisation à la COMUE. Madame ROUEZ exerce un mi-temps en tant que directrice générale adjointe et un mi-temps en tant que secrétaire générale de la COMUE.

Les primes des personnels BIATSS pour l'année 2022 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

5. Recherche

5-1 Critères d'attribution et enveloppe budgétaire de la PEDR 2022

Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'il est dans un premier temps nécessaire de demander l'avis du CNU sur les dossiers que déposent les collègues.

En fonction de l'appréciation du CNU, 2 niveaux de primes sont proposés : un montant de 6000 euros pour les collègues qui ont obtenu la note globale de A, qu'ils aient le statut de Professeur ou de Maître de conférences et 4 000 euros pour les collègues qui auraient obtenu la note globale de B.

En pratique, il s'avère que tous les collègues qui ont obtenu une note A obtiennent la prime de 6 000 euros. Il est ensuite difficile d'attribuer à tous les collègues qui ont obtenu une note B le montant de 4000 euros. Un algorithme est utilisé, défini par le CP-CNU, qui permet d'homogénéiser les différences d'appréciation constatées entre les sections du CNU.

Certaines sections ont tendance à attribuer la note A pour chacun des critères mais elles se heurtent ensuite aux quotas imposés concernant les notes globales. Il existe une obligation d'avoir 20% de notes globales A, 30% de notes globales B et 50% de notes globales C. Certains enseignants-chercheurs obtiennent une note globale A mais, après harmonisation par l'algorithme, il s'avère qu'ils ont un poids plus faible qu'un enseignant-chercheur ayant

obtenu une note globale B. Certaines sections du CNU se montrent plus exigeantes dans leur notation.

L'algorithme permet de disposer d'une hiérarchie dans les dossiers transmis quelle que soit la note obtenue.

L'Université d'Angers n'utilise cet algorithme que pour les notes B.

Depuis 2018, une augmentation assez forte des collègues qui obtiennent une note A est constatée. En conséquence, la place laissée pour les collègues qui ont obtenu une note B est de plus en plus faible. Une réflexion a été menée au sein de la communauté pour faire évoluer ce système. Il a été décidé de remettre en place un certain nombre de critères qui ont pour objectif d'augmenter le nombre de bénéficiaires de la PEDR.

Un groupe de travail a été instauré, sous l'égide de Monsieur SIMONEAU. Il a été proposé d'augmenter l'enveloppe budgétaire grâce à des crédits recherche existants. L'enveloppe s'élèvera à 160 000 euros au lieu de 140 000 euros. Il a été en outre proposé de lisser les primes et d'attribuer 5000 euros à tous les collègues, qu'ils aient obtenu une note A ou B. En effectuant des simulations sur les résultats des années passées, cela permet d'augmenter le nombre de bénéficiaires en amenuisant la différence entre les dossiers notés A et B.

Ces principes ont été discutés en Commission recherche. Ils ont été approuvés lors de la séance du 20 septembre 2021.

Monsieur DELABAERE explique qu'il était nécessaire d'instaurer un rééquilibrage. L'objectif était à terme d'aboutir à ce que 50% des candidats soient lauréats de la PEDR. L'enveloppe dédiée à ce dispositif va également augmenter au niveau national.

L'instauration d'une prime unique, identique, n'a pas créé de débats au sein du groupe de travail.

Cela va correspondre à la composante 3 du RIPEC (*régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs*) individualisée, avec une PEDR qui va un peu évoluer sur sa composante d'excellence pédagogique. L'Université s'appuiera sur l'algorithme ministériel et l'évaluation du CNU. Les décrets d'application ne sont pas encore parus.

Monsieur CHRISTOFOL explique que les sections CNU classent les dossiers en A, B ou C mais évidemment elles ne classent que les dossiers qui leur parviennent. Or, les enseignants-chercheurs ont tendance à s'autocensurer et à ne pas présenter de demandes. Cela a une incidence directe sur les notes attribuées en raison de la logique des quotas. Monsieur CHRISTOFOL soutient cette proposition qui va contribuer à un rééquilibrage, à une attribution plus équitable de la PEDR.

En conclusion de ces échanges, il est proposé :

- une prime unique de 5000 euros pour les PR et MCF notés A ou B,
- que tous les « A » reçoivent la prime et si nécessaire que les « B » soient sélectionnés en utilisant l'algorithme du ministère (notes intermédiaires pondérées)

L'enveloppe budgétaire s'élève à un montant de 160 000 euros.

Les critères d'attribution et l'enveloppe budgétaire de la PEDR 2022 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

5-2 Création d'une équipe émergente et structuration de la recherche pour le prochain contrat

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

L'Université d'Angers dispose de 5 pôles de recherche : Matériaux, Santé, Math-Stic, LL-SHS, Végétal et environnement.

Les 5 pôles sont tous pilotés par une structure fédérative de recherche (SFR).

L'Université va disposer de 26 structures de recherche, dont 12 UMR.

Une restructuration de la formation doctorale est réalisée à l'échelle régionale. Les 11 écoles doctorales interrégionales actuelles doivent se restructurer sur un périmètre régional. Ce périmètre conservera les thématiques actuelles avec 10 écoles doctorales régionales pour lesquelles l'Université est co-accréditée.

Monsieur ROBLÉDO fait part de la création d'une nouvelle équipe émergente, l'équipe BiodiVAG, qu'il va présenter.

Le pôle Math-STIC est composé de 3 unités de recherche (diapositive 37). Il n'est pas prévu d'évolution pour le prochain contrat.

L'Université a reçu les avis du HCERES pour ces trois laboratoires, qui sont très positifs. L'Université n'a pas encore reçu toutes les évaluations.

Concernant le pôle Santé (diapositive 38), des évolutions sont envisagées.

Le GEIHP (Groupe d'Étude des Interactions Hôte-Pathogène) va changer de nom, il s'intitulera IRF (infections respiratoires fongiques). L'unité souhaite se rapprocher de l'UMR IRSET de Rennes pour constituer une équipe angevine au sein de cette UMR. Ils devront dans un premier temps constituer une équipe associée avant d'intégrer réellement l'IRSET au prochain contrat.

L'équipe ESTER avait dû suivre le même cheminement pour intégrer l'IRSET. ESTER représente désormais une équipe à part entière dans l'IRSET. Elle est maintenue pour le prochain contrat.

Un certain nombre d'autres mouvements sont constatés.

Le CRCINA est une UMR INSERM partagée avec l'Université de Nantes. Cette unité est restructurée sous forme de deux UMR.

L'Université d'Angers avait 4 équipes impliquées dans l'UMR CRCINA. La plupart d'entre elles vont être conservées, avec une thématique majeure sur l'immunologie et la cancérologie. Une nouvelle UMR est créée, l'UMR INCIT. Cette UMR concernera l'immunologie et l'infectiologie. Une des 4 équipes qui appartenaient au CRCINA va rejoindre cette nouvelle UMR INCIT. Il s'agit de l'équipe ATOMyCA.

L'UMR SOPAM va fermer et cesser ses activités sur le site angevin. Les personnes qui en faisaient partie ont été accueillies dans d'autres unités de recherche.

L'équipe d'accueil GEROM va également fermer. Les membres de cette équipe d'accueil rejoignent une UMR Nantaise, INSERM RMeS au sein de l'équipe REGOS, pour laquelle l'Université sera la tutelle.

L'Université est tutelle des unités HIFI, de l'équipe IRF, des UMR Mitovasc, Mint, CRCINA et des équipes angevines qui font partie de RMeS et l'IRSET.

Le pôle LL-SHS va également connaître quelques évolutions (diapositive 39).

L'UMR CNRS a été re-labellisée en 2021 (TEMOS). Cette labellisation est reconduite pour le contrat à venir.

L'UMR LETG va fermer (sur le site angevin). Les chercheurs sont répartis sur d'autres unités, et notamment sur une nouvelle équipe émergente, l'équipe BiodivAG (biodiversité dans l'Anthropocène : dynamique, fonction et gestion).

L'équipe émergente Bepsylab s'était créée en cours de contrat. L'unité demande sa reconnaissance en tant qu'unité de recherche et s'intitulera CLipSy.

Beaucoup de laboratoires sont multi-sites, avec les Universités de Rennes 2, de Caen, de Bretagne Sud, de Nantes, du Mans et de Brest.

Le pôle Matériaux ne connaîtra pas d'évolution de structuration pour le prochain contrat (diapositive 40).

Concernant le pôle Végétal et environnement (diapositive 41), des modifications mineures peuvent être mises en évidence. Le LPG-Biaf s'intitulera LPG. Il s'agit d'une UMR CNRS multi sites avec Nantes et Le Mans.

Le pôle demande la création de l'équipe émergente BiodivAG. La recherche de cette équipe porte sur l'impact de l'activité humaine sur l'environnement et plus spécifiquement sur des zones africaines. Un travail est mené dans une zone atelier. Il s'agit d'une plateforme d'observation de la biodiversité. La zone atelier est située en Afrique australe. Les chercheurs y travaillent depuis 2007. L'activité consiste à observer comment la dynamique de l'espèce animale sur ces zones évolue, quel peut être l'impact de la présence humaine à proximité, et symétriquement quel est l'impact de cette diversité animale sur l'activité humaine.

Monsieur ROBLÉDO explique que les détails de la création de l'équipe émergente BiodivAG ont été portés à la connaissance des administrateurs par l'intermédiaire d'un document de séance. Le porteur du projet, Monsieur PAYS-VOLARD en a assuré la présentation au Conseil académique le 23 novembre 2021.

Monsieur ROBLÉDO présente la liste récapitulative des structures de recherche pour le prochain contrat, avec leurs directions et directions adjointes (diapositives 42 et 43).

Le vote des administrateurs porte à la fois sur la création de l'équipe émergente BiodivAG, mais également sur la structuration de la recherche.

Pour donner suite à une demande de précisions, Monsieur ROBLÉDO répond que l'équipe émergente sera constituée de 4 enseignants-chercheurs titulaires, un assistant ingénieur, deux gestionnaires, 1 ATER, 2 doctorants, 1 postdoctorant et 1 chercheur associé. Cette création était nécessaire pour permettre la poursuite d'une activité très dynamique, obtenant des contrats internationaux et participant à un IRL (*International research laboratory*) porté par le CNRS. La création de l'équipe émergente BiodivAG est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour, un membre ayant quitté la séance.

La structuration de la recherche pour le prochain contrat est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

6. Enseignement et conventions

6-1 Création de l'attestation universitaire Téléméd'sim

Monsieur ROBLÉDO explique que l'Université dispose d'un centre de simulation All'Sims. Ce centre de simulation a bénéficié du don d'une cabine de télé-médecine permettant de réaliser des consultations à distance. Cela nécessite une approche un peu différente car le patient et le médecin ne sont pas en contact direct. Cette compétence commence à être bien développée à Angers. L'accompagner par la création de cette attestation universitaire représente un premier pas important. Une dynamique se met en place au niveau de la recherche, qui va pouvoir accompagner ce nouveau type d'acte médical.

Le tarif avec financement entreprise s'élève à 1000 euros et le tarif étudiant (interne) à 870 euros.

La création de l'attestation universitaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

6-2 Convention Nightline

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).
Ce projet concerne un dispositif de ligne d'écoute par et pour les étudiants.

Monsieur BORDET explique que la problématique de la santé mentale est de plus en plus abordée dans les médias, dans la société civile, le monde du travail. Cette problématique est particulièrement prégnante chez les étudiants, notamment depuis la crise sanitaire, même si ces problèmes étaient identifiés auparavant. Une étude de l'Université de Bordeaux a été réalisée concernant l'impact des confinements sur la santé mentale des étudiants et notamment ses conséquences néfastes sur le long terme. Une autre étude a été réalisée par des associations de médecine. Elle précise que 2 étudiants de médecine sur 5 ont des symptômes dépressifs. Depuis quelques semaines, des formations aux premiers secours en santé mentale sont organisées à l'Université d'Angers pour former des personnels mais également des étudiants.

L'OMS définit la santé mentale comme un état de bien-être, qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté.

Cette définition décline 2 aspects de la santé mentale : la santé mentale dite positive, qui permet l'épanouissement des individus, et la dimension négative, qui se rapporte davantage à la détresse psychologique, aux troubles mentaux et qui suppose un traitement curatif.

La stratégie nationale du plan santé 2018-2022 a donné une place primordiale à la santé mentale. Il est envisagé de développer des actions en faveur de la santé mentale,

notamment par les pairs en s'appuyant sur les associations étudiantes, les étudiants du relais santé et les étudiants du service sanitaire.

70% des étudiants en souffrance ne consultent pas, notamment par manque de connaissance des services tels que le SSU et les bureaux d'appui psychologique universitaires. 50% des étudiants ayant des pensées suicidaires n'ont pu en parler avec personne. 75% des maladies mentales pourraient être réparées chez les moins de 25 ans.

L'Université d'Angers a la volonté d'agir sur le mieux-être étudiant. Différentes actions ont été conclues, notamment avec les étudiants du relais santé ou encore dans le cadre du tutorat. Concernant la santé mentale, il fallait mener une réflexion pour compléter l'offre actuelle en proposant d'autres projets à destination des étudiants.

L'association Nightline a semblé être l'acteur le plus armé sur cette problématique, ayant déjà mis en place différentes actions concernant l'accompagnement de la santé mentale étudiante.

Nightline est un acteur reconnu par le MESRI. Cette association existe depuis 50 ans. Elle a d'abord été déployée au Royaume-Uni puis s'est progressivement développée dans le monde. Elle est arrivée en France en 2016, grâce à l'initiative d'un étudiant. Cette ligne d'écoute permet aux étudiants qui téléphonent d'aborder plusieurs problèmes liés notamment à la solitude, l'angoisse etc.

Nightline est une ligne d'écoute par et pour les étudiants qui fonctionne de 22h à 2h30 du matin. Cette ligne d'écoute est proposée en dehors des heures d'ouverture des services de l'Université.

Cette ligne est accessible par chat ou téléphone. Elle est assurée par des étudiants qui ont reçu une formation de 32 h par Nightline. Les écoutants parlent français et anglais, la ligne d'écoute s'adresse donc également aux étudiants internationaux. Les étudiants écoutants auront à disposition un local dédié, ils ne seront jamais seuls. Ils sont accompagnés deux fois par mois par un psychiatre ou un psychologue, pour favoriser le retour d'expérience et un échange sur les appels qu'ils ont reçus. Ces étudiants ont enfin la possibilité de consulter gratuitement un professionnel, à la suite d'un appel difficile.

Les 4 grands principes du projet Nightline sont l'anonymat, la confidentialité, l'absence de jugement et le fait que les discussions ne soient pas directives. Les écoutants peuvent être réorientés vers d'autres services en cas de besoin.

Monsieur BORDET a rencontré le président de cette association en juillet 2020, avec la directrice du SSU. Le modèle économique et la stratégie de développement ont dans un premier temps posé problème. Nightline avait une stratégie de développement visant les grands centres universitaires. Angers apparaissait comme une ville trop petite pour être prioritaire et pour développer une antenne. Il a semblé pertinent de travailler sur une approche régionale concernant le dispositif. Monsieur BORDET a contacté ses collègues Manceaux et Nantais qui souhaitaient également avancer sur ce projet. Les 3 universités ont porté devant Nightline un projet de déploiement à l'échelle régionale, accessible à tous les étudiants de la Région des Pays de la Loire.

La première antenne sera ouverte à Angers, les antennes mancelles et nantaise se déploieront progressivement.

L'avantage de cette régionalisation est de mutualiser les moyens financiers. L'approche est plus rationnelle, ce qui peut faciliter l'obtention de financements par les collectivités locales. Cette régionalisation pourra aussi être un levier pour aller chercher des financements complémentaires. Les entreprises sont favorables à ce type de projets et n'hésitent pas à soutenir des actions en faveur de la jeunesse. La régionalisation représente un poids pour répondre à des appels à projets.

Le financement annuel s'élève à hauteur de 130 000 euros (diapositives 59 et 60). La Fondation de l'Université, par l'intermédiaire d'un don de 25 000 euros du Crédit Agricole Maine Anjou permet d'abonder le financement. Le Crédit Agricole Maine Anjou a été séduit par l'approche territoriale de ce projet et a apporté sa contribution.

C'est le CROUS qui proposera le local à Angers, situé près du centre-ville.

Monsieur BORDET remercie Monsieur VERON pour son accompagnement sur les aspects administratifs de la convention portée par les 4 établissements, en incluant le CROUS. Monsieur BORDET remercie également le service juridique qui a contribué à la rédaction et permis qu'elle soit acceptée par l'ensemble des établissements.

L'appel au recrutement des bénévoles va démarrer dans les 10 prochaines jours. La formation est prévue au mois de janvier 2022 et l'ouverture de la ligne d'écoute fin-janvier, début février 2022 à Angers. Les ouvertures nantaise et mancelle sont envisagées à partir de septembre 2022.

Monsieur BORDET explique qu'il s'agit de l'un des rares projets, sur des problématiques de vie étudiante, qui permette de proposer une approche globale entre les 3 universités. Il espère que d'autres dispositifs pourront être proposés en conservant cette dynamique.

Madame DELPECH se réjouit du montage de ce projet, qui était nécessaire. La coordination au niveau de la Région est pertinente. Elle demande si ce dispositif s'adressera à tous les étudiants des Pays de la Loire, y compris ceux inscrits dans des établissements privés.

Monsieur BORDET répond que la communication sera principalement axée sur les 3 universités puisque ce sont elles qui apportent les moyens. Néanmoins, si un étudiant d'une école privée devait se manifester, il serait pris en charge. Le modèle économique prévoit à terme d'inclure les écoles dans ce projet et que chacun participe à hauteur de 1 euro par étudiant. Cela permettra la pérennité du modèle économique.

Madame DELPECH note que la formation se tiendra en janvier, ce qui correspond à une période de partiels. Il conviendra de vérifier que les étudiants qui participeront à ce dispositif ne seront pas trop surchargés.

Monsieur BORDET explique que les formations seront dispensées le week-end. Madame DELPECH répond que les étudiants travaillent le week-end pour leurs examens.

Monsieur ROBLÉDO explique qu'il avait proposé la mise en place de dispositifs analogues à l'échelle de la ville, portés par Angers Loire campus mais cela n'a pas abouti.

Monsieur BORDET est assez confiant. Il estime que ce projet séduira beaucoup d'établissements.

Madame SEGRETAIN demande si le CFA interuniversitaire a été contacté. Il pourrait être pertinent qu'il participe à ce dispositif pour les apprentis.

Monsieur BORDET note la proposition.

Madame VINAY estime très important de disposer d'une instance ou d'un groupe de pilotage permettant de prêter une vigilance sur le rôle réel des écoutants. Il s'agira de bénévoles écoutants, formés uniquement 32 h, et non d'étudiants bénéficiant d'une formation de 5 années permettant d'obtenir le titre de psychologue. Les bénévoles écoutants ne seront pas des psychologues.

Elle est surprise que l'équipe pédagogique de psychologie n'ait pas été contactée par rapport à ce projet. Il est proposé un master 2 spécialisé dans la psychologie du traumatisme qui pourrait permettre de partager et de proposer des connaissances.

Monsieur BORDET répond qu'il a bien pris contact avec la directrice du département de psychologie, dès mai 2020. Il l'a contactée à 3 reprises mais n'a jamais eu de réponses de sa part.

Madame CHÉDOTELE précise que certains chercheurs en psychologie proposent des enquêtes sur cette thématique. Ils seraient sûrement intéressés par ce projet. Madame VINAY le confirme et ajoute qu'il s'agit de l'équipe qu'elle vient d'évoquer.

Monsieur BARILLÉ espère que la communication autour de ce dispositif sera adaptée. La journée handicap qui a été organisée la semaine dernière n'a malheureusement pas fait l'objet d'une communication suffisante et beaucoup d'étudiants en situation de handicap n'ont pas eu l'information. Les étudiants disposent de différents moyens de communication, il est nécessaire d'en tenir compte. Il félicite l'équipe pour l'initiative de ce projet.

Monsieur BORDET explique qu'un bilan sera dressé à l'issue d'une année et une convention triennale pourrait être envisagée par la suite. Concernant la communication à adopter, il sera nécessaire d'activer tous les canaux, les affiches, les réseaux sociaux, les associations étudiantes.

Monsieur ROBLÉDO explique que ce dispositif vient en complément d'autres dispositifs proposés par l'Université d'Angers. Il s'agit d'une ligne d'écoute en soirée, à des heures où peu de dispositifs sont disponibles. Il ne remplacera pas le suivi réalisé par un professionnel ou un psychologue, cela vient en complément.

Monsieur BORDET précise que la formation est encadrée par des professionnels de santé.

Madame DELPECH a noté qu'il était possible de rediriger les appels vers des dispositifs plus professionnels lorsque cela s'avérerait nécessaire. Elle estime que ce sera un réel appui pour les étudiants qui ne sont pas en situation de prendre la place de professionnels.

Madame RICHARD félicite Monsieur BORDET d'avoir pu mener à bien cette initiative. Les étudiants concernés vont bénéficier d'une formation ainsi que d'un engagement. Il conviendra de permettre la validation de ce type de compétences dans les différents cursus.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 18h05.

Christian ROBLÉDO

Le Président de l'Université d'Angers

Isabelle RICHARD

La Vice-présidente du Conseil d'administration et égalité

Olivier HUISMAN

Le Directeur général des services

ANNEXE : Diaporama de la séance du 25 Novembre 2021

Conseil d'administration plénier du jeudi 25 novembre 2021

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation des procès-verbaux
3. Prospective et moyens
4. Ressources humaines
5. Recherche
6. Enseignement et conventions
7. Décisions prises par délégation du CA au Président
8. Questions diverses

1. Informations

1.1 PIA 4

1.2 Chaires de professeur junior

1.3 Interdiction d'accès aux locaux de l'Université

1.4 Retour sur la soirée partenaires et alumni

1.1 PIA 4

Le Sénat académique de la COMUE Angers Le Mans, réuni le 8 juin 2021 a approuvé le dépôt du projet INTEGRAAL, dans le cadre de l'appel à projets Excellences sous toutes ses formes du PIA4 (27 voix pour et 3 abstentions). Le dossier est soutenu par le CNRS-INRAE et les collectivités territoriales.

Le dossier a été déposé le 10 juin 2021

Les axes avaient été présentés dans le cadre du Conseil académique du 19 mai 2021, puis au Conseil d'administration du 20 mai 2021.

POUR INFORMATION

1.2 Chaires de professeur junior

180 projets déposés | un peu plus 90 chaires accordées
2 chaires accordées à l'UA

Arbitrage ministériel, sous réserve de la parution du décret :

| Nom de l'établissement | Nombre de CPJ | Intitulé CPJ |
|------------------------|---------------|--|
| Université d'Angers | 2 | Hybridation et émergence de maladies fongiques chez les rosacées |
| | | Synthèse et Physico-Chimie de Polymères Fonctionnels Organiques et Applications en Santé |

POUR INFORMATION



université
angers

1.3 Interdiction d'accès aux locaux de l'Université

L'Université a été informée suite à un signalement de la cellule VDH de la persistance d'un cas de harcèlement d'étudiantes par une personne extérieure à l'Université.

- Cette personne extérieure avait déjà été accusée de harcèlement par **une première étudiante** et des arrêtés d'interdiction des locaux (Faculté DEG et bibliothèque St-Serge) avaient été pris à son encontre le 18 octobre 2019, le 21 novembre 2019, puis le 17 février 2020.
- Concernant le harcèlement **d'une nouvelle étudiante**, de nouveaux arrêtés d'interdiction des locaux (Faculté DEG et bibliothèque St-Serge) avaient été pris à son encontre le 11 mai 2021.

Au regard de la gravité des faits rapportés ainsi que de la persistance de ces derniers, des arrêtés d'interdiction des locaux d'une durée de trente jours ont de nouveau été pris et un signalement au procureur a été effectué. **L'interdiction des locaux concerne désormais l'ensemble des campus angevins de l'Université.**

POUR INFORMATION



université
angers

1.4 Retour sur la soirée partenaires et alumnis

Une soirée réservée aux partenaires et alumnis

=> 1^{er} juillet 2022 : soirée conviviale et festive pour les personnels et anciens personnels, dernier événement des célébrations 50 ans

Une soirée quasi 100% UA

=> Seuls le gâteau et le traiteur ne provenaient pas de l'UA

Objectifs :

- Lancement de la politique alumni de l'Université
- Montrer les talents et les savoirs faire de l'UA
- Evoquer la trajectoire de l'Université sur son territoire depuis 50 ans

=> Cohésion de notre université autour de ses valeurs et de ses missions partagées par tous depuis 50 ans.

Chiffres : 800 personnes inscrites, 500 personnes présentes.

- 250 personnes extérieures; environ 100 entreprises, 100 alumnis et 50 élus
- 250 personnels UA, intervenants et accompagnateurs, démonstrateurs au show room et organisateurs

Plus d'infos : <https://50ans.univ-angers.fr> (podcast, archives, cuvée...)

#50ansUA POUR INFORMATION #50ansUA

2. Approbation des procès-verbaux du CA

2.1 Procès-verbal du CA du 30 septembre 2021– **VOTE**

2.2 Procès-verbal du CA du jeudi 4 novembre 2021 – **REPORT**

3. Prospective et moyens

3-1 Lettre d'orientation budgétaire 2022 – **VOTE**

3.1 Lettre d'orientation budgétaire 2022

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la lettre d'orientation budgétaire.

La lettre d'orientation budgétaire a été présentée en commission du budget du mercredi 24 novembre 2021 avec un vote favorable à l'unanimité.

3.1 Lettre d'orientation budgétaire 2022

Orientations :

- Politique des moyens 2022-2024 (conseil d'administration du 15 avril 2021)
- Dialogue de gestion dans le cadre des CPOM
- Pré-notification 2022 du MESRI / Notification intermédiaire du 05 août 2021 (BR1)
- Dialogue stratégique et de gestion (DSG)
- Deuxième année de la LPR (extension mesures 2021 + nouvelles mesures 2022)
- Autres dispositifs MESRI Loi ORE / Plan de relance / Télétravail / Mutuelle / Prime précarité
- Mesures UA (CE 2021 et CE 2022, mesures indemnitaires, CPOM,...)

➤ **Le budget 2022 restera contraint par des exigences budgétaires fortes**

mais attribution de moyens financiers et humains, collectivement définis, aux composantes, services et directions dans le cadre des CPOM.

3.1 Lettre d'orientation budgétaire 2022

Recettes – *Pré-notification du MESRI*

Pré-notification 2022 du 29 octobre 2021 de 132 701 870 €, soit une augmentation de 667 080 € par rapport à la notification intermédiaire de 2021 en date du 05 août 2021 et au BR de 2021.

Elle présente les évolutions principales suivantes :

- Soclage et ajustements des mesures LPR 2021
- Nouvelles mesures LPR 2022
- Soclage PPCR 2021 et nouvelle PPCR 2022
- Protection sociale complémentaire 2022
- Réforme des études de santé
- Dispositif PPPE
- Soclage et extension année pleine Loi ORE 2021 + projection 2022
- Prorogation du dispositif congé pour projet pédagogique
- Compensation IUF, ajustement des contrats doctoraux, des PUPH

3.1 Lettre d'orientation budgétaire 2022

Recettes – *Autres recettes attendues du MESRI*

Hypothèses liées au DSG :

- Trajectoire financière (600 000 € en 2021)
- Projets dans le cadre du DSG (3 projets hors R&I et 3 R&I déposés)
- Places supplémentaires GACO
- Places DU PAREO
- Rattrapage (2 M€ en 2021)
- Enveloppes télétravail, inflation
- Ajustements protection sociale, IFSE,....

Soit une SCSP pour 2022 qui pourrait encore augmenter de 3 845 000 €

3.1 Lettre d'orientation budgétaire 2022

Recettes – *Etablissement*

- Augmentation des ressources propres des composantes de 1 147 100 €
- Stabilisation des effectifs étudiants: Droits d'inscriptions, CVEC, ...
- 2 CPJ

➤ **Soit une évolution des ressources propres de 1 392 433 € pour 2022 par rapport à 2021 (BR) et une évolution globale des recettes de 2 059 513 €.**

➤ *Avec les hypothèses une évolution de 5 904 513 €*

3.1 Lettre d'orientation budgétaire 2022

Dépenses – *Masse salariale*

- Mesures LPR 747 296 €
 - Les campagnes d'emploi 2021 et 2022 représentent un montant total de 784 635 €
 - La masse salariale des composantes en HC et vacations augmente de 699 518 €
 - La revalorisation des primes BIATSS a un impact de 560 000 € en 2022
 - Le GVT est estimé à 805 000 € pour 2022
 - 2 CPJ environnés pour 192 000 €
 - PPCR / Télétravail / Protection sociale / Inflation / Prolongation contrats doctoraux
 -
- **Soit une hausse du besoin en masse salariale de 4 364 475 €**

3.1 Lettre d'orientation budgétaire 2022

Dépenses – *Composantes, services communs, pôles recherche et directions centrales*

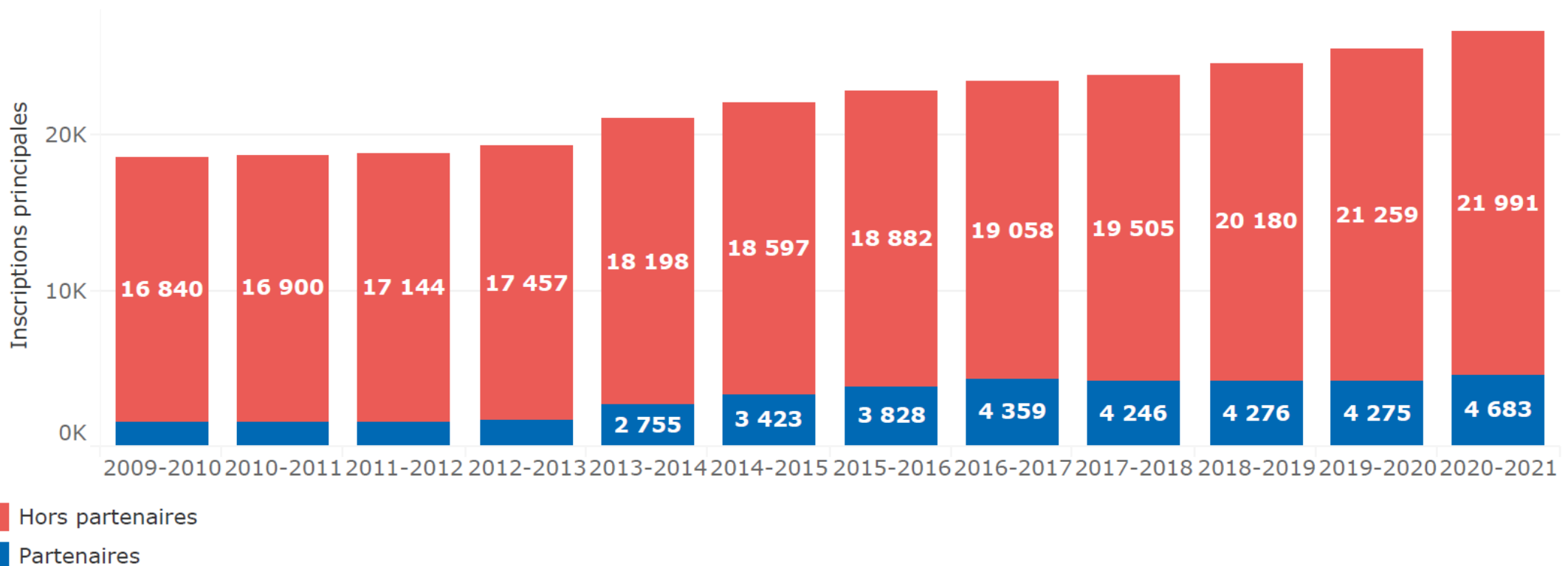
- Le budget 2022 des composantes est de 14 832 031 €, en augmentation de 825 179 € malgré une diminution de la dotation d'équilibre de 660 379 € (mais essentiellement lié au nouveau modèle de la FC ainsi que des transferts de charge liés aux CDI et créations de postes).
- La dotation 2022 des services communs est de 1 128 152 €, en légère augmentation de 5 607 €.
- La dotation prévisionnelle de la recherche sera de 2 491 693 € en 2022, contre 2 123 500 € en 2021, augmentation essentiellement liée aux mesures LPR.
- Les directions centrales continueront d'assurer le portage des projets transversaux (plan de relance, CPER,....) et financer les charges communes (+ 200 k€ de fluides, +80 k€ intranet, + 41 k€ numérique, +120 k€ de maintenance du locataire + 100 k€ 2^{ème} étage AFONE, 50 k€ cotisation COMUE, + 5 k€ formation professionnelle,....)

➤ **Le besoin en fonctionnement est évalué à 1 401 881 € en 2022 par rapport à 2021**

3.1 Lettre d'orientation budgétaire 2022

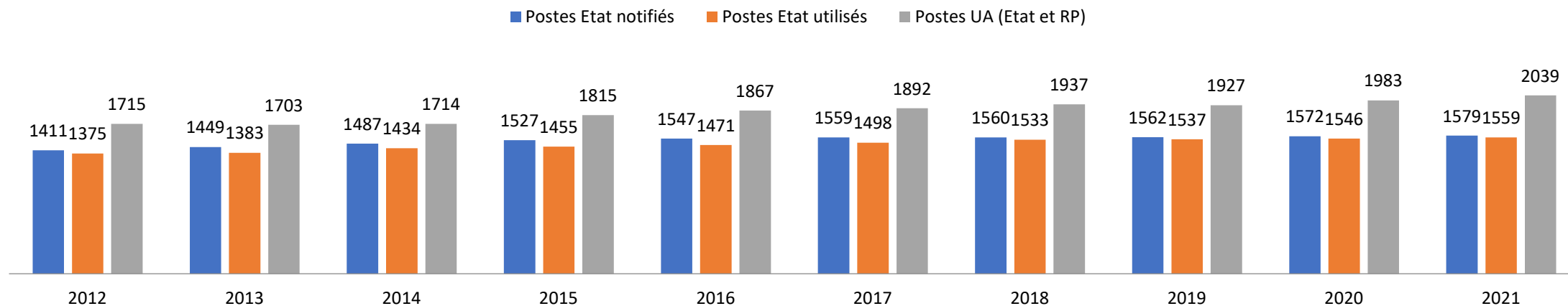
| | 2014 exécuté | 2015 exécuté | 2016 exécuté | 2017 exécuté | 2018 exécuté | 2019 exécuté | 2020 exécuté | BR 2021 | Évolution 2022 / BR 2021 | Evolution avec prévisions ressources nouvelles 2022/BR 2021 |
|-----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------------------------|---|
| Recettes | | | | | | | | | | |
| Subventions de l'Etat | 114 848 487 € | 118 273 725 € | 120 300 209 € | 122 091 086 € | 123 923 410 € | 127 819 395 € | 130 601 992 € | 132 806 427 € | 667 080 € | 4 512 080 € |
| Autres subventions | 6 011 464 € | 10 829 237 € | 9 041 537 € | 12 926 643 € | 12 535 348 € | 12 639 322 € | 10 921 675 € | 11 731 194 € | / | / |
| Ressources propres | 11 984 022 € | 9 876 596 € | 18 966 097 € | 19 570 406 € | 19 856 205 € | 21 129 558 € | 20 168 622 € | 25 688 327 € | 1 392 433 € | 1 392 433 € |
| Total ressources | 132 843 973 € | 138 979 558 € | 148 307 843 € | 154 588 135 € | 156 314 963 € | 161 588 275 € | 161 692 289 € | 170 225 948 € | 2 059 513 € | 5 904 513 € |
| Dépenses | | | | | | | | | | |
| Masse salariale | 110 150 349 € | 113 841 469 € | 116 998 280 € | 118 540 194 € | 122 010 638 € | 126 223 561 € | 129 308 227 € | 133 350 276 € | 4 364 475 € | 4 364 475 € |
| Autres dépenses | 19 025 929 € | 19 829 963 € | 30 715 029 € | 32 980 384 € | 33 890 900 € | 35 259 015 € | 33 481 777 € | 37 486 491 € | 1 401 881 € | 1 401 881 € |
| Total dépenses | 129 176 278 € | 133 671 432 € | 147 713 309 € | 151 520 578 € | 155 901 538 € | 161 482 576 € | 162 790 004 € | 170 836 767 € | 5 766 356 € | 5 766 356 € |
| Résultat | 1 132 204 € | 2 743 228 € | 594 534 € | 3 067 557 € | 413 424 € | 105 699 € | -1 097 714 € | -610 819 € | -4 479 469 € | -634 469 € |
| CAF | 3 671 781 € | 5 307 025 € | 3 166 712 € | 5 945 939 € | 2 950 975 € | 2 647 997 € | 1 902 696 € | 961 064 € | -2 707 586 € | 1 137 414 € |

3.1 Lettre d'orientation budgétaire 2022

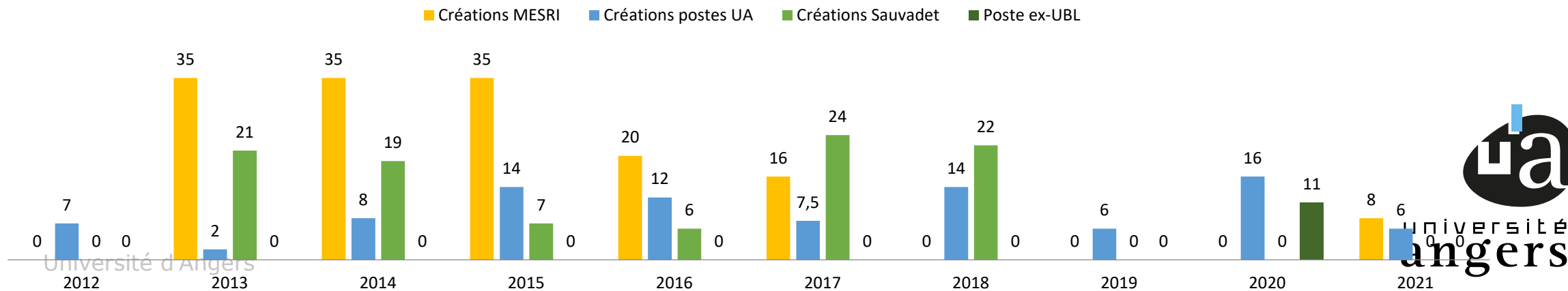


3.1 Lettre d'orientation budgétaire 2022

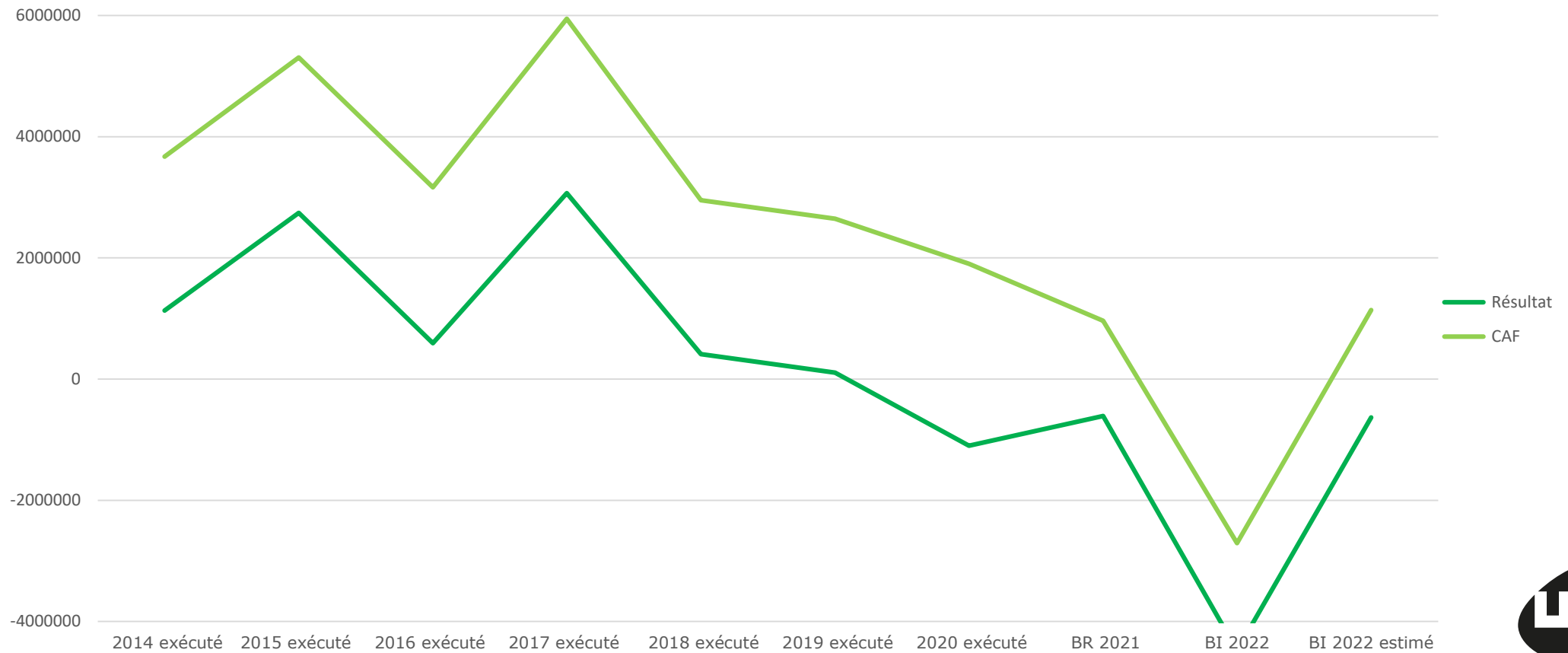
Evolution des postes depuis 2012



Evolution des Créations postes



3.1 Lettre d'orientation budgétaire 2022



4. Ressources Humaines

4-1 Primes d'administration et pour charges administratives 2021-2022 – **VOTE**

4-2 Attribution d'un complément de rémunération aux personnels contractuels en CDI - **VOTE**

4-3 Primes des personnels BIATSS année 2022 - **VOTE**

4-1 - PA et PCA 2021-2022 (pour vote)

MODIFICATIONS APPORTEES AU TABLEAU 2021-2022 DES PA-PCA par rapport à 2020-2021

Partie B – Prime de charges administratives (PCA) – au titre de l'administration de l'Université (Budget université)

-Suppression de PCA :

| | |
|---|----------|
| Vice-Président Patrimoine et Numérique | 9 742,66 |
| Vice-Président Culture et Communication | 9 742,66 |
| Chargé de mission rapprochement UA-LMU | 4 350,23 |

-Ajout de PCA :

| | |
|--------------------------------------|----------|
| 1er Vice-Président de la COMUE | 9 742,66 |
| Directrice Service commun UA Culture | 5 573,73 |
| Chargé de mission PIX | 1 087,56 |

POUR VOTE





Résultat des avis du CT du 19/11/2021 : 3 voix pour – 3 abstentions –
3 oppositions



université
angers

4-2. Attribution d'un complément de rémunération aux personnels contractuels en CDI (pour vote)

Un plan d'action indemnitaire pluriannuel en 6 mesures

| No | Mesure | Acte | Etat |
|----|--|---|--|
| 1 | Indemnité de fin de contrat de 10% attribuée aux contractuels en CDD (≤ 1 an) | Décret n°2020-1296 du 23 octobre 2020 |  |
| 2 | Revalorisation de la Prime d'Enseignement Supérieur (PES) des enseignants et de la Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) des enseignants-chercheurs titulaires (LPR) | Arrêtés du 26 février 2021 fixant le montant annuel de la prime de recherche et d'enseignement supérieur instituée par le décret n°89-775 et de la prime d'enseignement supérieur instituée par le décret n°89-776. |  |
| 3 | Revalorisation indemnitaire de certains BIATSS titulaires (LPR) | Délibération CA (8/7/2021) après avis CT (25/6/2021) |  |
| 4 | Revalorisation indemnitaire des ADJAENES (hors LPR) | Délibération CA (8/7/2021) après avis CT (25/6/2021) |  |
| 5 | Attribution d'un complément de rémunération aux contractuels BIATSS en CDI à l'égal de l'IFSE perçue par les BIATSS titulaires de même niveau (base de référence IFSE 2022). | Délibération CA (25/11/2021) après avis CT (19/11/2021) | A Faire |
| 6 | Attribution d'un complément de rémunération aux enseignants contractuels du 2nd degré en CDI à l'égal de la PES perçue par les enseignants titulaires de même niveau (base de référence PES 2021). | Délibération CA (25/11/2021) après avis CT (19/11/2021) | A Faire |

4.2 Attribution d'un complément de rémunération aux personnels contractuels en CDI (pour Vote)

| | | | | |
|--------------------------------|--|-----------------------------|--|---|
| MESURE 5 | Attribution d'un complément de rémunération aux contractuels BIATSS en CDI à l'égal de l'IFSE perçue par les BIATSS titulaires de même niveau (base de référence taux IFSE 2022) | | | |
| Population concernée | Contractuels BIATSS en CDI, tous niveaux de contrats confondus. | | | |
| Montants individuels | Principe de convergence Complément de rémunération contractuels / IFSE titulaire mis en œuvre de manière échelonnée sur 3 années budgétaires à compter de janvier 2022. | | | |
| | Date application | Montant brut mensuel | Types de CDI concernés | Cible atteinte |
| | au 01/01/2022 | 285,42 € | Tous | -100% de l'IFSE 2022 des titulaires C correspondants -73% de l'IFSE 2022 des titulaires B correspondants -de 44 à 69 % de l'IFSE 2022 des titulaires A correspondants |
| | au 01/01/2023 | 390 € | B, A1, A2, A3, D, I, M, P, ASS | -100% de l'IFSE 2022 des titulaires B correspondants -de 60 à 95 % de l'IFSE 2022 des titulaires A correspondants |
| au 01/01/2024 | de 412 à 907 € | A1, A2, A3, D, I, M, P, ASS | -100% de l'IFSE 2022 des titulaires A correspondants | |
| Modalités d'application | Il ne peut pas y avoir d'effet d'aubaine non plus pour les contractuels en CDI par rapport aux titulaires de même niveau. Le principe d'égalité doit s'appuyer sur 3 éléments : même échelle de rémunération, même règle de positionnement dans l'échelle, même indemnité. Pour les agents qui ont été recrutés à des niveaux bas ou élevés d'échelons eu égard à leur ancienneté et expérience, il y aura un reclassement équivalent à celui des titulaires avant application du bénéfice du complément de rémunération. Engagement de l'établissement sur le fait qu'aucun agent ne sera perdant dans l'opération. Nécessitera un ou deux avenants au contrat selon que le complément de rémunération et le reclassement pourront s'effectuer dans le même temps ou pas. | | | |
| Observations | Les salaires les plus bas (CDI C et B) bénéficieront d'une application plus rapide du complément de rémunération à taux plein par rapport aux CDI A car l'évolution des échelles de rémunération prévue par l'annexe 2c des LDG est en effet moins marquée pour eux contrairement aux CDI A. | | | |

4-2. Attribution d'un complément de rémunération aux personnels contractuels en CDI (pour Vote)

MESURE 5 : évaluation des coûts annuels

| Impact chargé de l'évaluation des primes CDI à hauteur des IFSE titulaires - échelonné | | | | |
|--|------------------------|------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Étiquettes de lignes | Nombre de Type Contrat | Montant chargé annuelle 2022 | Montant chargé annuelle 2023 | Montant chargé annuelle 2024 |
| ADJ TECHNIQUE DE RECHERCHE ET FORMATION | 36,00 | 169 260,00 | 0,00 | - |
| ASSISTANT INGENIEUR DE RECH ET FORMATION | 30,00 | 137 650,30 | 52 710,00 | 41 328,00 |
| INFIRMIERE D'ETAT (EN EXTINCTION) | 1,00 | 4 795,00 | 1 757,00 | 1 377,60 |
| INFIRMIERS ENES CATEGORIE A | 4,00 | 19 180,00 | 7 028,00 | 5 510,40 |
| INGENIEUR DE RECHERCHE RF | 8,00 | 6 204,80 | 14 056,00 | 11 020,80 |
| INGENIEUR D'ETUDES (RECH ET FORM) | 34,00 | 85 330,17 | 59 738,00 | 46 838,40 |
| TECHNICIEN DE RECH ET FORMATION | 24,00 | 111 972,00 | 42 168,00 | - |
| Total général | 137,00 | 534 392,26 | 177 457,00 | 106 075,20 |
| | | 534 392,26 | 711 849,26 | 817 924,46 |

4.2 Attribution d'un complément de rémunération aux personnels contractuels en CDI (pour Vote)

Concernant la mesure n°5 du plan d'action indemnitaire pluriannuel, le vote du Conseil d'administration porte sur :

- L'attribution d'un complément de rémunération aux contractuels BIATSS en contrat à durée indéterminée (CDI) à l'égal de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) perçue par les BIATSS titulaires de même niveau et le principe de leur convergence à l'horizon 2024 (base de référence IFSE 2022).
- Le taux de ce complément de rémunération pour les années 2022, 2023 et 2024.

| Type de contrat | Montant mensuel brut 2022 | Montant mensuel brut 2023 | Montant mensuel brut 2024 |
|-----------------------------|--|--|---|
| C | Taux IFSE part principale ATRF (base 2022) | Taux IFSE part principale ATRF (base 2022) | Taux IFSE part principale ATRF (base 2022) |
| B | Taux IFSE part principale ATRF (base 2022) | Taux IFSE part principale TECH (base 2022) | Taux IFSE part principale TECH (base 2022) |
| A1, A2, A3, D, M, I, P, ASS | Taux IFSE part principale ATRF (base 2022) | Taux IFSE part principale TECH (base 2022) | Taux IFSE part principale des corps de catégorie A correspondants (base 2022) |

Résultat des avis du CT du
19/11 : 9 avis favorables

POUR VOTE

4.2. Attribution d'un complément de rémunération aux personnels contractuels en CDI (pour Vote)

| | |
|--------------------------------|---|
| MESURE 6 | Attribution d'un complément de rémunération aux enseignants contractuels du 2nd degré en CDI à l'égal de la PES perçue par les enseignants titulaires de même niveau (base de référence taux PES 2021). |
| Population concernée | Enseignants contractuels du 2 nd degré en contrat à durée indéterminée (CDI) |
| Montants individuels | 1546 € bruts / an en 2021, soit 773 euros bruts par semestre. Le montant annuel est réévaluable chaque année en fonction des évolutions du montant de la prime d'enseignement supérieur instituée par le décret n° 89-776 du 23 octobre 1989 relatif à la prime d'enseignement supérieur attribuée à certains personnels enseignants en fonctions dans l'enseignement supérieur (<i>arrêté du 26 février 2021 fixant le montant annuel des attributions individuelles de la prime d'enseignement supérieur instituée par le décret n° 89-776 du 23 octobre 1989 relatif à la prime d'enseignement supérieur attribuée à certains personnels enseignants en fonctions dans l'enseignement supérieur</i>). |
| Modalités d'application | Application au 1/1/2022. Nécessite un avenant au contrat pour chaque agent concerné. |
| Coût annuel UA | 26 344 € (en 2022) <i>Non financé par le MESRI</i> |



4.2. Attribution d'un complément de rémunération aux personnels contractuels en CDI (pour Vote)

Concernant la mesure n°6 du plan d'action indemnitaire pluriannuel, l'avis du Conseil d'administration porte sur :

- L'attribution d'un complément de rémunération aux enseignants contractuels du 2nd degré en CDI à l'égal de la Prime d'Enseignement Supérieur (PES) perçue par les enseignants titulaires de même niveau (base de référence taux PES 2021)
- Le taux de ce complément de rémunération pour l'année **civile 2022**

| Type de contrat | Montant semestriel brut | Montant annuel brut |
|-----------------|-------------------------|---------------------|
| E | 773 € | 1546 € |

POUR VOTE

Résultat des avis du CT du
19/11 : 9 avis favorables

4.2 Attribution d'un complément de rémunération aux personnels contractuels en CDI

Récapitulatif global charge financière estimée des 6 mesures du plan d'action indemnitaire

| MESURE | Financement | | | | |
|--|-------------|----------|-----------|-----------|-----------|
| | MESRI | UA | | | |
| | 2021 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| Mesure n°1 : Indemnité de fin de contrat de 10% attribuée aux contractuels en CDD (≤ 1 an) | | 52 182 € | 52 182 € | 52 182 € | 52 182 € |
| Mesure n°2 : Revalorisation de la Prime d'Enseignement Supérieur (PES) des enseignants et de la Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) des enseignants-chercheurs titulaires (LPR) | 542 517 € | | | | |
| Mesure n°3 : Revalorisation indemnitaire de certains BIATSS titulaires (LPR) | 39 415 € | | | | |
| Mesure n°4 : Revalorisation indemnitaire des ADJAENES (hors LPR) | | 20 460 € | 20 460 € | 20 460 € | 20 460 € |
| Mesure n°5 : Attribution d'un complément de rémunération aux contractuels BIATSS en CDI à l'égal de l'IFSE perçue par les BIATSS titulaires de même niveau | | | 534 392 € | 711 849 € | 817 924 € |
| Mesure n°6 : Attribution d'un complément de rémunération aux enseignants contractuels du 2nd degré en CDI à l'égal de la PES perçue par les enseignants titulaires de même niveau | | | 26 344 € | 26 344 € | 26 344 € |
| TOTAL CUMULÉ | 581 932 € | 72 642 € | 633 378 € | 810 835 € | 916 910 € |

4 -3 Primes et complément de rémunération des personnels BIATSS – année 2022 (pour vote)

MODIFICATIONS APPORTEES AUX TABLEAUX 2022 DES PRIMES BIATSS par rapport à l'année 2021

IFSE part PRINCIPALE (Tableaux 1a, 1b, 1c)

- alignement IFSE RA Service commun sur IFSE Directeurs.trices de services centraux ou de composantes.
- alignement IFSE Assistant.e service social sur celle des bibliothécaires (revalorisation nationale).

IFSE part SPECIFIQUE (Tableau 2)

- suppression IFSE spécifique "responsable pôle mobilité entrante" suite à passage de l'agent en groupe supérieur de IFSE principale
- suppression de la fonction de responsable de la MRGT
- ajout des SPE2 "Etudes expertise et développement RH (DRH)", "responsable d'évaluation Theleme (DPE)", "responsable contrôle Interne budgétaire (DAF)", "Aide Pilotage (DGS)"
- remplacement de la SPE2 "responsable administratif.ive service sanitaire" par "chargé.e de mission ECOS"

IFSE part COMPLEMENTAIRE (Tableau 3)

- Création d'une nouvelle IFSE complémentaire : **SGCOMUE** (Secrétaire générale de la COMUE)
- Transfert d'IFSE spécifiques vers complémentaires (mise en cohérence) :
 - AP** (Assistant.e de prévention)
 - CM** (Chargé.e de mission) : Transition écologique et numérique ; 50 ans de l'UA
 - VP** (Vice-Président.e) : Patrimoine et numérique ; Vie des campus

POUR VOTE

Résultat des avis du CT du 19 novembre : 5 voix pour – 1 abstention – 2 oppositions

5. Recherche

5-1 Critères d'attribution et enveloppe budgétaire de la PEDR 2022 - **VOTE**

5-2 :

- Création d'une équipe émergente – **VOTE**
- Structuration de la recherche pour le prochain contrat – **VOTE**

5-1 Critères d'attribution et enveloppe budgétaire de la PEDR 2022

Critères actuels à l'UA :

✓ Avis CNU

✓ Montant des primes :

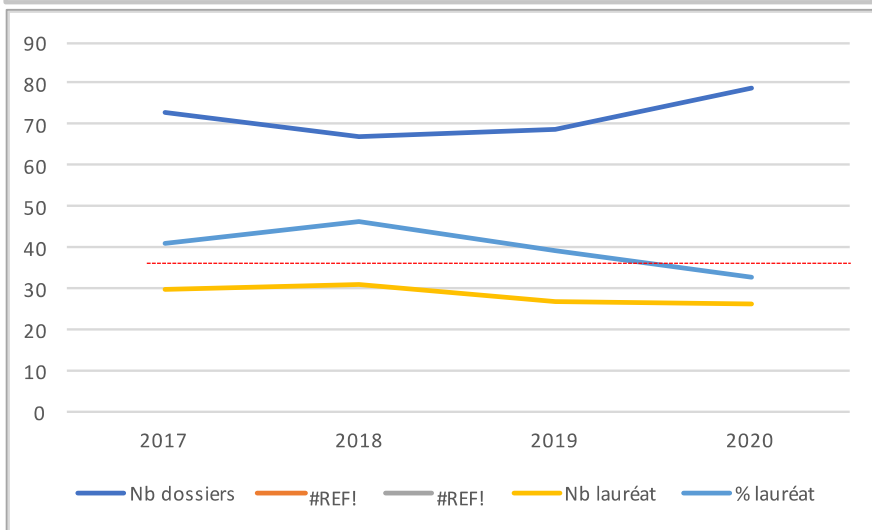
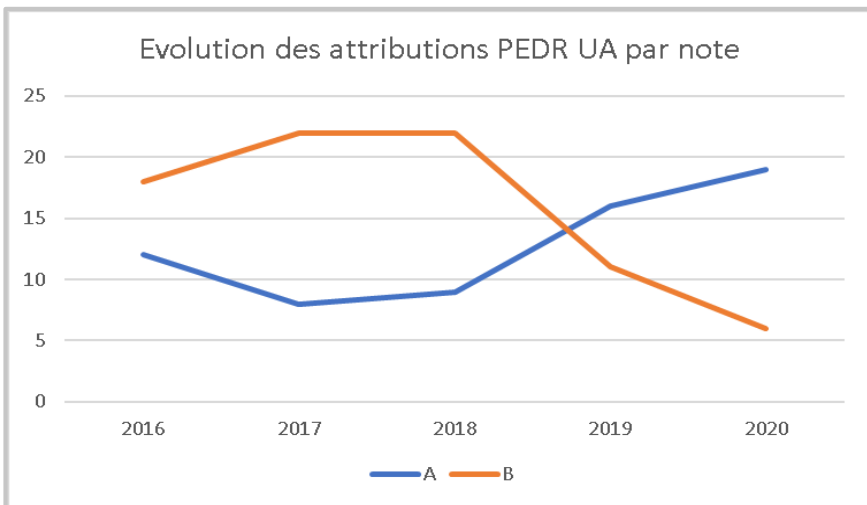
Tous les professeurs et MCF retenus avec la note globale « A » : 6 000 €/an

Tous les professeurs et MCF retenus avec la note globale « B » : 4 000 €/an

Enveloppe : 140 k€

=> Tous les « A » reçoivent la prime de 6 000 € et si l'enveloppe n'est pas atteinte, les « B » sont triés en utilisant l'algorithme du ministère qui aplanit les hétérogénéités inter-CNU sur les notes intermédiaires

Quelques conclusions du GT



- Conserver l'évaluation CNU
- Augmenter le % de candidats lauréats UA

- => prendre tous les A et plus de B
- => Augmenter l'enveloppe globale
- => Prime unique pour A et B

En 2020 :

Au national : 44% des candidats sont lauréats

A l'UA : 33% des candidats sont lauréats

Propositions

2 leviers : l'enveloppe et les primes

- **Hausse de l'enveloppe** : 160 k€ (contre 140 k€ actuellement)
- **Montant des primes** :
 - Prime unique de 5 k€ pour les PR et MCF notés A ou B
 - Tous les « A » reçoivent la prime et si nécessaire les « B » sont sélectionnés en utilisant l'algorithme ministère (notes intermédiaires pondérées)

Les modalités d'attribution de la PEDR 2022 ont été approuvées dans le cadre de la Commission recherche du 20 septembre 2021, à l'unanimité avec 33 voix pour.

5-1 Critères d'attribution et enveloppe budgétaire de la PEDR 2022

Les membres du Conseil d'administration sont invités à se prononcer à la fois :

- sur les critères d'attribution
- et sur l'enveloppe budgétaire de la PEDR 2022.

POUR VOTE

5-2 Structuration de la recherche pour le prochain contrat quinquennal 2022- 2027

LA RECHERCHE À L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

26 unités de
recherche (dont 13 unités
mixtes de recherche)

MATÉRIAUX

850 enseignants-
chercheurs et chercheurs

65 familles
de brevets actives

SANTÉ

**VÉGÉTAL &
ENVIRONNEMENT**

11 écoles
doctorales

MATH-STIC*

LL-SHS*

6 créations
d'entreprises issues des
résultats des laboratoires

5 structures fédératives
de recherche (SFR)

520 doctorants
(90 thèses soutenues par an)

5 pôles de recherche

5 Structures Fédératives de
Recherche (SFR)

26 unités de recherche

12 Unités Mixte de Recherche

10 Ecoles doctorales

Larema | G om trie | Alg bre | Probabilit s | Statistique.**Laris** | Syst me dynamique et optimisation | Signaux et processus complexes | S ret  de fonctionnement.**Leria** | Intelligence artificielle | R solution de probl mes combinatoires | Traitement automatique des langues.**Larema****Laris**

CNRS

Leria**El ments de contexte :**

- SFR Math-STIC (janvier 2017)
- 1 UMR CNRS, 2 UR

Evolution prochain CQ:

- aucune

→ Ua tutelle des UR Laris et Leria et de l'UMR LAREMA

CRCINA | Cancer | Immunit  inn e | S nescence | Biomarqueurs sanguins | Radiopharmaceutiques.

GEIHP | Infections respiratoires fongiques | Mucoviscidose.

Gerom | Remodelage osseux | Biomat riaux osseux | Microarchitecture | Ost oporose.

Hifih | Fibrose et virus h patiques | St atose m tabolique.

Irset-Ester | Sant  au travail | Troubles musculo-squelettiques |  valuation et pr vention des risques professionnels.

Mint | M dicament | Biopharmacie | Gal nique | Nano-bioscience.

Mitovasc | Biologie vasculaire | Dynamique et maladies mitochondriales | Isch mie et reperfusion.

Sopam | M tabolisme et nutrition | Stress oxydant | V sicules extracellulaires.

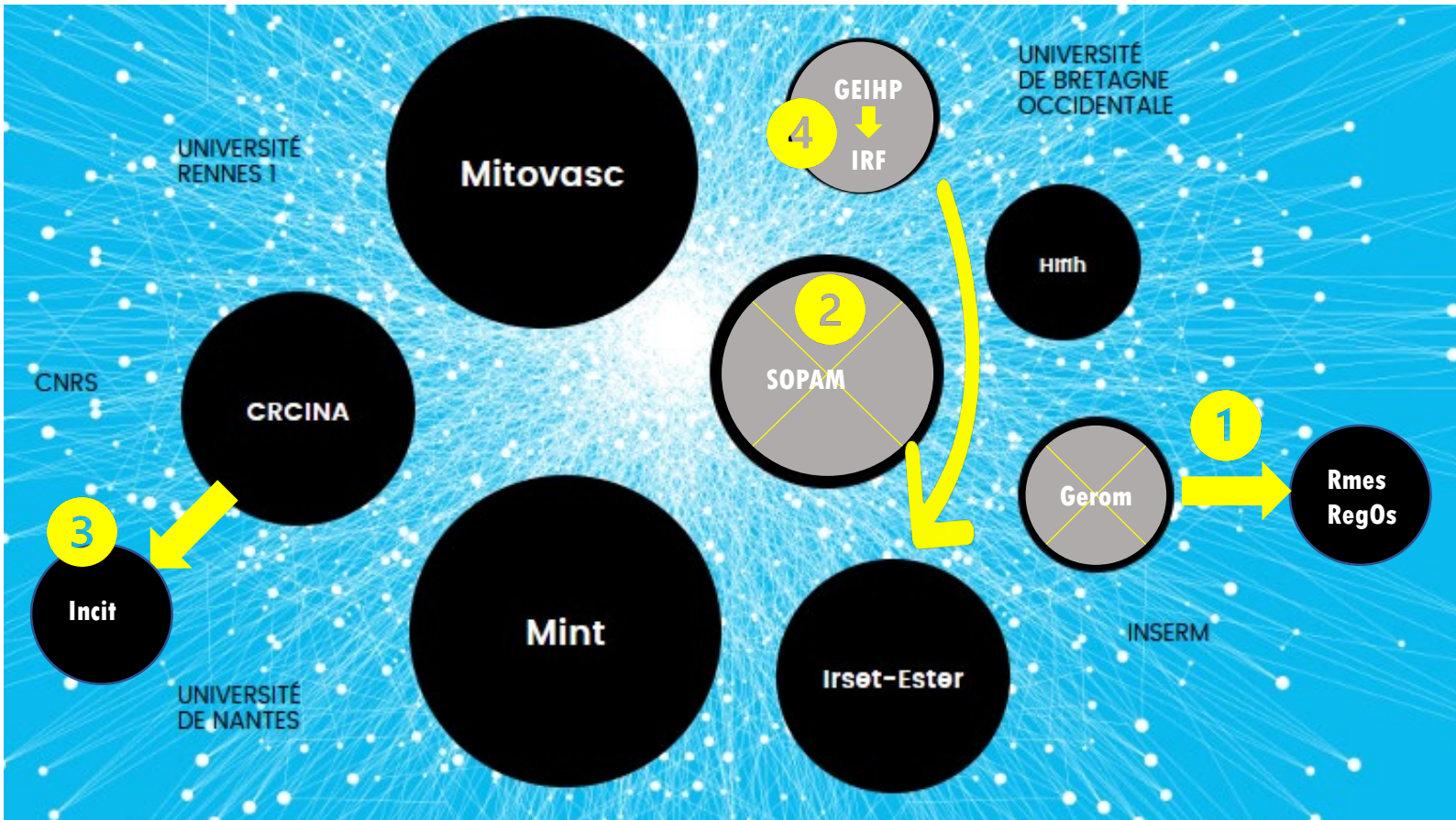
El ments de contexte :

- SFR ICAT (cr e en 2004)
- ISITE NEXT   Nantes

Evolution prochain CQ:

- 1- fermeture UR GEROM restructuration dans UMR INSERM RMeS (Nantes) au sein de l' quipe REGOS
- 2 – fermeture UMR INSERM SOPAM
- 3 – Restructuration CRCINA : 1 des 4  quipes UA rejoint une nouvelle UMR INSERM (Nantes) : INCIT. Ua Tutelle INCIT
- 4 – changement de nom : GEIHP devient IRF et se rapproche de l'IRSET

➔ Ua tutelle des UR HIFIH et GEIHP, des UMR MITOVASC, MINT, CRCINA, INCIT, et des  quipes Ester et R gos



THÉMATIQUES

3LAM | Littérature et Langue | Cinéma | Civilisation.

Centre Jean Bodin | Patrimoine, entrepreneuriat, cohésion sociale et justice | État(s) et Europe, nouvelles régulations.

Cirpall | Mythes et sacré | Nouvelles et formes brèves | Didactique, langue(s) et francophonie | Patrimoines et héritages.

Eso | Géographie sociale | Territoires et tourisme | Processus sociaux | Inégalités | Action publique.

Granem | Tourisme, territoires et culture | Santé, alimentation, travail | Finance et risque.

LETG Angers | Littoral | Environnements continentaux | Télédétection | Géomatique.

LPPL | Cognition | Régulation | Risques.

Temos | Histoire | Archivistique | Enfance | Genre | Religions | Végétal.

BePsyLab | Filiation | Famille | Intersubjectivité | Liens | Traumatismes.

UNIVERSITÉ
DE BRETAGNE
OCCIDENTALE

UNIVERSITÉ
RENNES 2

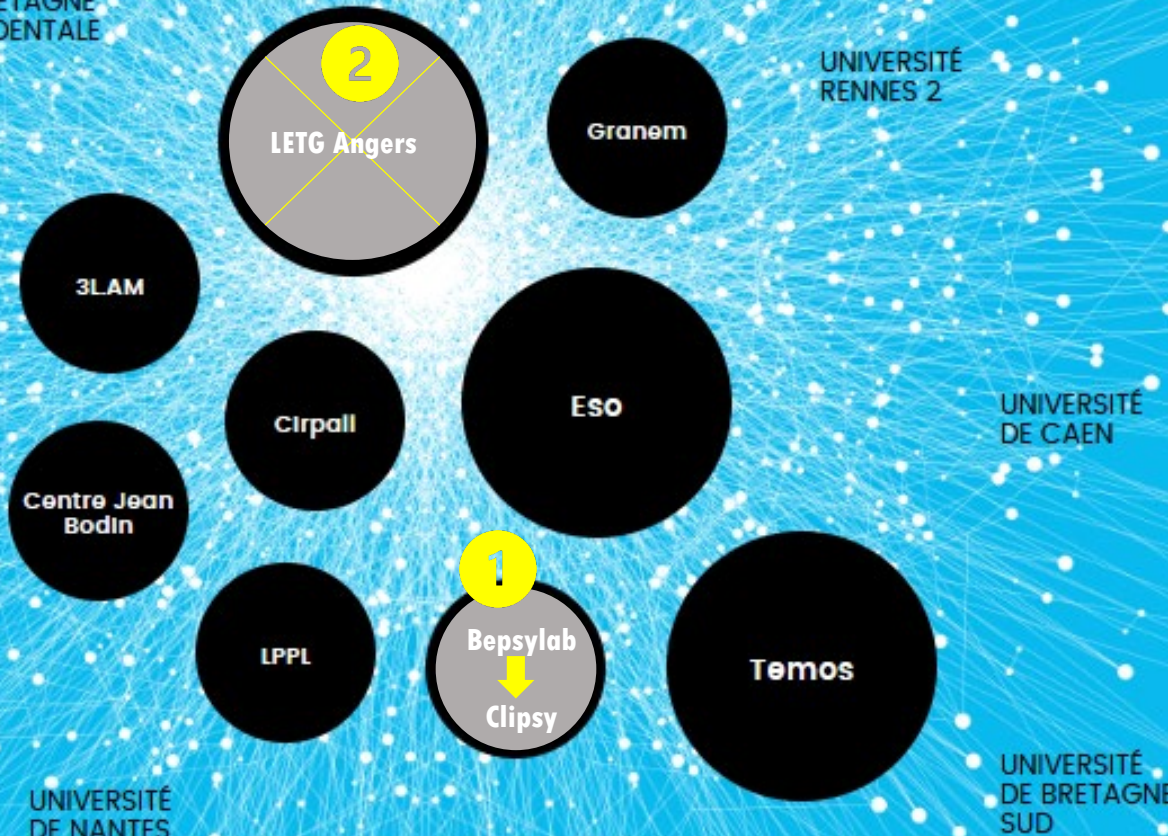
CNRS

UNIVERSITÉ
DE CAEN

LE MANS
UNIVERSITÉ

UNIVERSITÉ
DE BRETAGNE
SUD

UNIVERSITÉ
DE NANTES



Éléments de contexte :

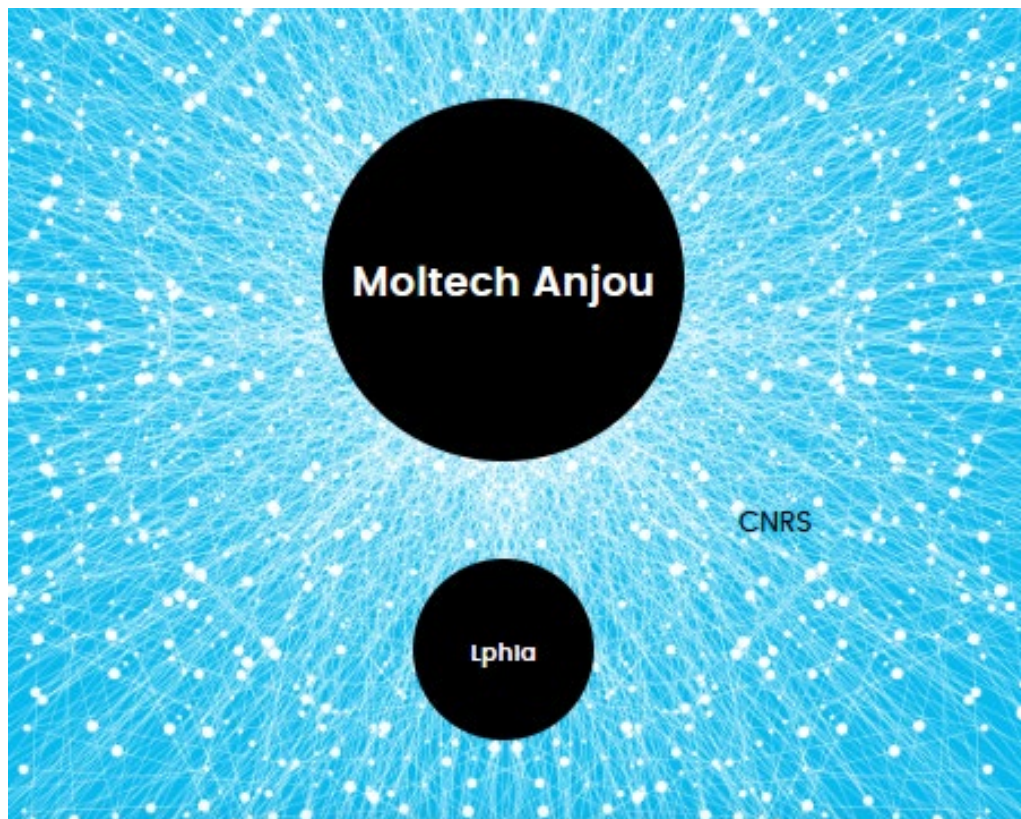
- SFR Confluences (depuis 2012)
- UMR CNRS re-labellisée en 2021 (TEMOS)
- création d'une EE (Bepsylab) en 2018

Evolution prochain CQ:

- 1**- Bepsylab demande reconnaissance UR Clipsy
- 2** – Fermeture UMR LETG (site Angers)

➔ Ua tutelle des UR Granem, CJB, LPPL, 3L.AM, CIRPALL, Clipsy et des UMR TEMOS et ESO

Lphia | Photonique | Optique | Lasers | Mat riaux non lin aires | Photovoltaique.
Moltech-Anjou | Mat riaux mol culaires   propri t s optiques et  lectroniques.

**El ments de contexte :**

- SFR MATRIX (depuis janvier 2018)

Evolution prochain CQ:

- aucune

→ UA tutelle de l'UR LPHIA et de l'UMR Moltech Anjou

IRHS | Horticulture et semences | Qualité et santé des plantes.

LPG-Angers | Géochimie marine | Paléocéanographie | Biomonitoring | Foraminifères.

Sifcir | Système nerveux d'insectes | Insecticides et répulsifs | Agents synergisants.

Sonas | Phytochimie | (Hémi)synthèses | Valorisation des produits naturels.

2

BiodivAG

AGROCAMPUS
OUEST

LE MANS
UNIVERSITÉ

1

LPG Biaf

LPG

IRHS

INRA

Sonas

CNRS

Sifcir

UNIVERSITÉ
DE NANTES

Elements de contexte :

-SFR QUASAV (depuis 2008)

Evolution prochain CQ:

- 1 - Changement nom LPG-Biaf => LPG
- 2 - Demande de création d'unité émergente BiodivAG

LPG et BiodivAG : volet environnement du pôle. Non intégrées à la SFR Quasav

➔ UA tutelle de l'EE BiodivAG, des UR Sifcir (USC INRAE) et Sonas , et des UMR LPG et IRHS

Liste des unités

| | Structures de recherche UA | Label | N° RNSR | type | Structuration | Direction |
|-------------------------------|---|-------|---------|------------|--|---|
| Pôle LL-SHS | 3L.AM (Langues, Littératures, Linguistique des Universités d'Angers et du Maine) | | | UR | bi-site (UM) | Manuelle Peloille (dir. adj.) |
| | Centre Jean Bodin | | | UR | mono-site | François Hourmant (dir.) |
| | TEMOS (Temps, Mondes, Sociétés) | | | UMR | multi-site (UM, UBS) | Yves Denéchère (dir.) |
| | CLIPSY | | | UR | mono-site | Aubeline Vinay (dir.) |
| | CIRPaLL (Centre Interdisciplinaire de Recherche sur les Patrimoines en Lettres et Langues) | | | UR | mono-site | Elisabeth Pinto-Mathieu (dir.) |
| | ESO (Espaces et SOciétés) | | | UMR | multi-site (UN, UM, UR2, UC) | Richard Gaillard (resp. Site Angers) |
| | Granem (Groupe de recherche angevin en économie et management) | | | UR | mono-site | Sandra Camus (dir.) |
| | LPPL (Laboratoire de psychologie des Pays de la Loire) | | | UR | multi-site (UN) | Philippe Allain (dir.) |
| | SFR Confluences | | | SFR | | Dominique Sagot-Duvaouroux (dir.) |
| MSH Ange Guépin | | | SFR | multi-site | Dominique Sagot-Duvaouroux (dir.adj.) | |
| Pôle Végétal et environnement | IRHS (Institut de Recherche en Horticulture et Semences) | | | UMR | mono-site | Marie-Agnès Jacques (dir) |
| | SIFCIR (Signalisation Fonctionnelle des Canaux Ioniques et Récepteurs) | | | UR / USC | mono-site | Valérie Raymond (dir.) |
| | SONAS (Substances d'Origine Naturelle et Analogues Structuraux) | | | UR | mono-site | David Guilet (dir.) |
| | LPG (Laboratoire de Planétologie et Géodynamique) | | | UMR | multi-site (UN, UM) | Edouard Metzger (dir. adj.) |
| | BiodivAG | | | EE | mono-site | Olivier Pays-Volard (dir.) |
| | SFR QUASAV (qualité et santé du végétal) | | | SFR | | Fabrice Foucher (dir.) |

Liste des unités

| | Structures de recherche UA | Label | N° RNSR | type | Structuration | Direction |
|----------------|--|-------|---------|------|---------------|---------------------------------|
| Pôle Matériaux | Lphia (Laboratoire de Photonique d'Angers) | | | UR | mono-site | Stéphane Chaussedent (dir.) |
| | Moltech Anjou | | | UMR | mono-site | Philippe Blanchard (dir.) |
| | SFR MATRIX | | | SFR | | Eric Levillain (dir.) |
| Pôle Math STIC | LAREMA (Laboratoire angevin de recherche en mathématiques) | | | UMR | mono-site | Laurent Meersmann (dir.) |
| | LERIA (Laboratoire d'étude et de recherche en informatique d'Angers) | | | UR | mono-site | David Lesaint (dir.) |
| | LARIS (Laboratoire Angevin de Recherche en Ingénierie des Systèmes) | | | UR | mono-site | David Bigaud (dir.) |
| | SFR Math STIC | | | SFR | | Frédéric Saubion (dir.) |
| Pôle Santé | Mitovasc | | | UMR | mono-site | Guy Lenears (dir.) |
| | CRCI2NA (Centre de recherche en cancérologie et immunologie) - eq. 7 Immunité innée et immunothérapie | | | UMR | Bi-site (UN) | Yves Delneste (Resp. Equipe) |
| | CRCI2NA - eq. 12 Sénescence et échappement aux traitements | | | | | Olivier Coqueret (Resp. Equipe) |
| | CRCI2NA - eq. 17 GLIAD Alternatives innovantes locales dans le traitement médical des Glioblastomes | | | | | Emmanuel Garcion (Resp. Equipe) |
| | INCIT ATOMyCA | | | UMR | Bi-site (UN) | Estelle Marion (dir. adj.) |
| | IRF (Infections Respiratoires Fongiques) | | | UR | bi-site (UBO) | Nicolas Papon (dir.) |
| | RMeS REGOS | | | UMR | UN | Guillaume Mabileau (Resp. site) |
| | HIFIH (Hémodynamique, interaction fibrose et invasivité tumorales hépatiques) | | | UR | mono-site | Jérôme Boursier (dir.) |
| | IRSET (Institut de recherche en santé, environnement et travail) - eq. ESTER (Epidémiologie en santé au travail et ergonomie) | | | UMR | bi-site (UR1) | Yves Roquelaure (Resp. Equipe) |
| | MINT (Micro et nanomédecines biomimétiques) | | | UMR | mono-site | Patrick Saulnier (dir.) |
| | SFR ICAT(Interactions cellulaires et applications thérapeutiques) | | | SFR | | Nicolas Papon (dir) |

5.2 Votes

- Création d'une équipe émergente BiodivAG – **POUR VOTE**

Approuvé par le CAC du 23 novembre à l'unanimité ave 48 voix pour

- Structuration de la recherche pour le prochain contrat quinquennal – **POUR VOTE**

Approuvé par le CAC du 23 novembre à l'unanimité ave 47 voix pour (sous réserve de modifications mineures)

6. Enseignement et conventions

6-1 Création de l'attestation universitaire Téléméd'sim - **VOTE**

6-2 Convention Nightline - **VOTE**

6-1 Création de l'attestation universitaire Téléméd'sim – vote

La télémédecine (TM) comprend les activités de télé-expertise, partage d'images, tracés, observations... sans interaction en temps réel avec le patient ou le soignant requérant, et les activités de téléconsultation où le médecin a un dialogue par écrans interposés avec le patient et, éventuellement, le médecin requérant ou l'un de ses collaborateurs (IDE, pharmacien...). La TM permet aujourd'hui d'intervenir médicalement dans les champs médicaux du diagnostic, du traitement et du suivi ; de l'éducation et de la sensibilisation des patients ; de l'épidémiologie ; mais aussi dans les domaines de la communication et de la formation des professionnels de santé.

Les enjeux pédagogiques de la TM intéressent l'équipe du centre de simulation en santé All'Sims. La TM a de réelles applications pratiques, elle peut être appréhendée en FI et en FC

Type de publics : Professionnels de santé (libéral et hospitalier) interne en médecine – Ouvert en formation initiale et formation continue.

Tarifs : Financement entreprise : 1000 € et Etudiant (interne) : 870 €

Approuvé à l'unanimité par la CFVU du 22 novembre avec 24 voix pour



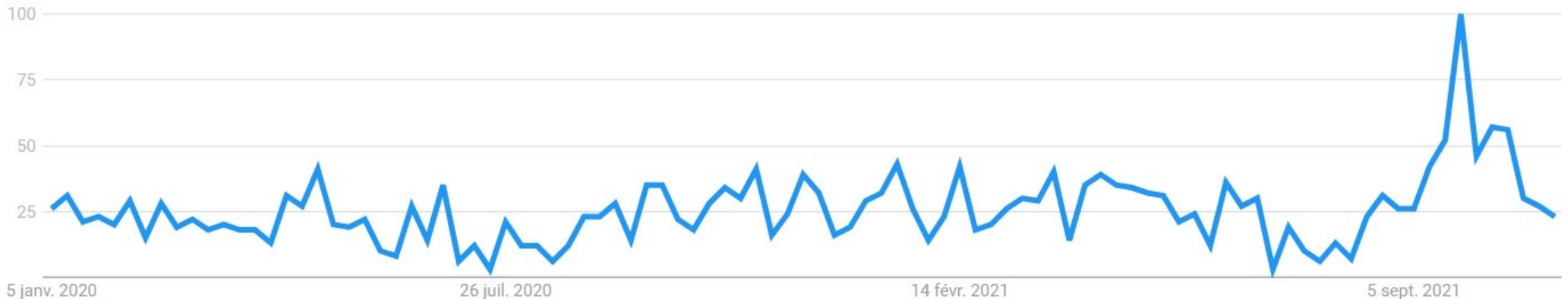
université
angers

6-2 Dispositif de Santé mentale Nightline: Une ligne d'écoute par et pour les étudiants

Contexte

- Santé mentale : un sujet plus que d'actualité
 - Dans tous les secteurs d'activité
 - Sport (Gymnastique, Tennis...)
 - Monde du travail...
 - Une médiatisation ayant permis de déstigmatiser le sujet

Évolution de l'intérêt pour cette recherche ?



Contexte

- Une forte actualité côté étudiant :
 - Nombreux articles de presse sur les conséquences du confinement

Idées Présidentielle Économie Entreprises Finance - Marchés Bourse Monde Tech-Médias Start-up Politique Régions Patrii
Le Cercle Leadership & management Blogs Livres Sciences & Prospectives Éditos & Analyses En Vue Le Crible

Santé mentale : le lourd tribut des étudiants au Covid-19

Une nouvelle étude réalisée sur des étudiants français montre que ceux-ci ont été l'an dernier entre 1,5 et 2 fois plus nombreux que leurs aînés adultes à souffrir de dépression et d'anxiété.

L'écart entre les deux groupes s'est creusé pendant le deuxième confinement.

Lire plus tard Sciences & Prospective Partager Commenter

Les Echos – 12 Novembre 2021

Université de Bordeaux – 10 Novembre 2021

université
de BORDEAUX

UNIVERSITÉ ▾ FORMATION ▾ RECHERCHE ▾ INTERNATIONAL ▾ CAMPUS ▾

Accueil › Actualités › De la recherche

Partager :    

▲ Covid-19 : le lourd impact sur la santé mentale des étudiants

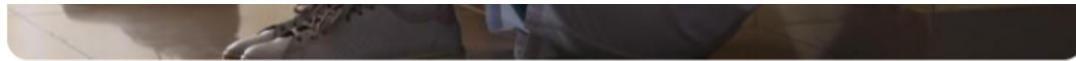
Dans une étude parue dans la revue *Scientific Reports*, des scientifiques du centre de recherche Bordeaux Population Health montrent que pendant les deux premiers confinements, les prévalences des troubles anxieux et dépressifs, ainsi que des pensées suicidaires, étaient plus élevées chez les étudiants en comparaison à des non étudiants.

Référence
bibliographique

A repeated cross-sectional analysis assessing mental health conditions of adult as per student status during key periods of the COVID-19 epidemic in France.
Melissa Macalli, Nathalie

Contexte

L'Étudiant – 28 octobre 2021



DÉCRYPTAGE

Santé mentale : deux étudiants en médecine sur cinq ont des symptômes dépressifs

Par **Pauline Bluteau**, publié le 28 Octobre 2021

🕒 7 min



INDEX > VIE DES CAMPUS > SANTÉ > [FORMATION PSSM](#)



Formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM)

Le *SSU* anime tout au long de l'année scolaire une formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM).

La formation vise à améliorer les connaissances en santé mentale, afin de mieux réagir auprès des personnes atteintes de troubles psychiques et faire reculer la stigmatisation. Elle permet également de donner au grand public les compétences nécessaires pour aider les personnes qui sont en train de développer un problème de santé mentale ou qui font l'expérience d'une crise de santé mentale. Enfin, cette formation permet de réduire les attitudes qui renforcent les stéréotypes et aider les personnes à reconnaître, comprendre et réagir aux signes de maladie mentale.

La formation PSSM est un atelier interactif qui apprend aux participants à reconnaître les signes indiquant qu'une personne est peut-être en train de développer un problème de santé mentale ou en train de vivre une crise de santé mentale, et qui apprend comment donner la première aide et orienter vers les ressources professionnelles appropriées. La formation est axée sur l'application pratique d'un plan d'action facile à retenir et appliquer.

Les PSSM n'apprennent pas aux participant·e·s à devenir soignants ou thérapeutes, mais leur donnent les compétences, connaissances et attitudes nécessaires pour procurer des premiers soins efficaces. Aucune compétence particulière n'est requise.

Contexte

- De quoi parle-t-on ?

- Absence de définition précise
- **OMS** : on définit la santé mentale comme un état de **bien-être** qui permet à chacun de **réaliser son potentiel**, de faire **face aux difficultés normales de la vie**, de **travailler avec succès et de manière productive** et **d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté**
- 2 aspects
 - **la santé mentale « positive »** (autonomie, bien-être, épanouissement personnel)
 - **la santé mentale « négative »** qui regroupe deux formes :
 - les troubles mentaux, affections psychiatriques de durée variable et plus ou moins sévères et/ou handicapants
 - la détresse psychologique réactionnelle (induite par les situations éprouvantes et difficultés existentielles)
- Sujet inscrit dans **la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022** qui précise qu'il est nécessaire de « **développer la prévention par les pairs** en l'organisant au niveau territorial et en s'appuyant sur les associations étudiantes, les étudiants relais santé et les étudiants en service sanitaire. »

Contexte

- Quelques chiffres ?

- 70% des étudiants en souffrance ne consultent pas, notamment par manque de connaissance des services (SSU, BAPU)
- 50% des étudiants ayant des pensées suicidaires n'ont pu en parler avec personne.
- 75% des maladies mentales pourraient être « réparées » chez les moins de 25 ans

Contexte

- UA : Une volonté depuis toujours d'agir sur le mieux-être étudiant
 - En s'appuyant autant que possible sur les relais étudiants
 - Approche par les pairs
 - ERS (étudiant.e.s relais santé)
 - Tutorat...
 - Santé mentale
 - Comment aller plus loin ?
 - Renforcée par les différents épisodes de confinement
 - Une responsabilité collective
 - Renforcement inscrit dans un plan d'action politique sociale étudiante
 - Un acteur identifié pour avancer sur ce sujet : **Association Nightline**

Association Nightline

- Un acteur majeur : Nightline
- Reconnu par le MESRI
 - Existe depuis 50 ans, première université Essex University
 - Développement dans le monde (39 au Royaume-Uni, 3 en Irlande, 16 en Allemagne...)
 - Arrivée en France en 2016 (Paris)
 - Forte mise en lumière à partir du printemps 2020
 - Labellisation Santé Publique France en cours
- Thèmes principaux abordés
 - problèmes relationnels
 - solitude,
 - angoisse/dépression
 - conversation (« conversation » sert souvent à entamer l'échange pour passage à thème plus lourd à la suite).



Association Nightline

- Comment ça marche ?
 - Dispositif dans lequel **des étudiants écoutent d'autres étudiants**
 - **Formation de 32h des bénévoles**
 - par **tchat ou téléphone, le soir** (22h-02h30)
 - En **Français** et en **Anglais**
 - Dans un local dédié
 - Jamais seul
 - Deux fois par mois, les bénévoles se réunissent pour discuter des appels avec un psychiatre ou un psychologue, ce qui permet d'assurer la formation continue des bénévoles.
 - Ils ont aussi la possibilité de consulter gratuitement un professionnel suite à un appel difficile.
- 4 grands principes :
 - **Anonymat**
 - **Confidentialité**
 - **Sans jugement**
 - **Non-directif**
- Réorientation vers d'autres services en cas de besoin

Association Nightline à Angers ?

- Une première rencontre en juillet 2020
 - Partage des constats sur les enjeux liés à la santé mentale
 - Modalités de collaboration
 - Modèle économique
 - Stratégie de développement de l'association
 - Lyon, Toulouse, Lille
 - Grands centres universitaires
- Angers :
 - Une ville universitaire trop petite pour être prioritaire pour développer une antenne
- Un modèle à inventer pour permettre aux étudiants de bénéficier du dispositif
 - Vers une approche régionale ?

Un nouveau modèle : l'approche régionale

- Un constat :
 - Les enjeux sont les mêmes à Angers, au Mans et à Nantes
- Comment rapprocher des initiatives ?
 - Partageant les mêmes constats
 - Allant vers les mêmes solutions
- Vers un déploiement à l'échelle régionale ?
 - Partant d'Angers
 - **Accessible à tous les étudiants de la région Pays de la Loire**
 - Déployant des antennes mancelles et nantaises progressivement

Un nouveau modèle : l'approche régionale

- Les avantages :

- Mutualisation des moyens financiers
- Une approche rationalisée auprès des collectivités locales
- Un levier pour aller chercher des financements complémentaires
 - Fondation
 - Appels à projet (jeunesse, vie étudiante...)

4 acteurs impliqués

- Une convention commune avec annexe financière
 - Montrant l'engagement des partenaires
 - Permettant de financer le déploiement : 130 k€



Modèle économique

| | |
|---|-----------------|
| ACHATS | 3000 € |
| Achats matières et fournitures | 3000 € |
| Autres fournitures | 0 € |
| SERVICES EXTÉRIEURS | 7180 € |
| Locations | 6580 € |
| Entretien et réparation | 150 € |
| Assurance | 300 € |
| Documentation | 150 € |
| AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS | 22 725 € |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires | 4 500 € |
| Publicité, publication | 9 000 € |
| Déplacements, missions, bien-être des bénévoles | 9 000 € |
| Services bancaires, autres | 225 € |
| | |
| IMPÔTS ET TAXES | 0 € |
| Impôts et taxes sur rémunération | 0 € |
| Autres impôts et taxes | 0 € |

| | |
|--|------------------|
| <i>Volontaires en service civique Pays de la Loire (3 ETP)</i> | 1 920 € |
| <i>Soutien communication (0,75 ETP sur plusieurs postes)</i> | 33 750 € |
| <i>Soutien administratif et financier (0,33 ETP sur plusieurs postes)</i> | 15 000 € |
| Autres charges de personnel (frais liés au recrutement, etc.) | 1 425 € |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 0 € |
| CHARGES FINANCIÈRES | 0 € |
| CHARGES EXCEPTIONNELS | 0 € |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES | 0 € |
| IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES (IS); PARTICIPATION DES SALAIRES | 0 € |
| TOTAL | 130 000 € |

Modèle économique

- Financement 2022
 - Chaque université amène **1€ / étudiant sur sa CVEC**
 - Soit : 76 k€
 - Le Mans Université : 11k€
 - Université de Nantes : 38 k€
 - Université d'Angers : 27 k€
 - CROUS : 10 k€
 - Ville d'Angers : 10 k€ (via l'appel à projet Soutien à la jeunesse)
 - Nightline : 12 k€
 - Fondation UA
 - **Crédit Agricole Maine Anjou**
 - 25 k€
 - 1^{er} Local au CROUS (résidence Couffon-Pavot)

Calendrier de déploiement

Passage dans les instances des 3 établissements
Communication sur le dispositif

Ouverture des antennes Nantes / Le Mans

Novembre / Décembre 2021

Janvier/Février 2022

Septembre 2022

Lancement sur Angers

POUR VOTE

Approuvé à l'unanimité par la CFVU du 22 novembre 2021
avec 24 voix pour.

7. Décisions prises par délégation du CA au Président

POUR INFORMATION

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation (article L712-3 du code de l'Éducation)

Calendrier des prochains conseils d'administration plénières

➤ **Jeudi 16 décembre 2021 à 14h30**